

Schoulbuet vun der Gemeng Péiteng


pétange
MOTIVATION COMMUNE
an Du



SCHOULJOER 2026-2027

www.petange.lu   

Sommaire

L'éducation de nos enfants est une priorité	1
Informations	3
Heures des classes	3
Vacances et congés scolaires 2026/2027	4
Chèque-Service Accueil	4
Schoul Pétange	5
Personnel enseignant	6
Schoul Lamadelaine	8
Personnel enseignant	9
Schoul Rodange	10
Personnel enseignant	12
Commune de Pétange : Postes d'instituteurs intervenants	14
Service de l'Enseignement et de la Jeunesse	15
Service d'éducation et d'accueil de la Commune	16
Informations générales	16
Heures d'ouverture	17
Conditions d'accès	17
Les inscriptions	17
Manger durablement et sainement dans nos maisons relais	18
Présentation des cinq maisons relais	18
Service « Maison Relais »	20
En route pour l'école	21
Zentrum fir sozial-emotional Entwécklung	22
Règlement d'ordre intérieur complémentaire (R.O.I)	23
Service Médico-Socio-Scolaire	28
Notre équipe	28
Le volet médical	28
La visite médicale et le rôle de notre service	29
Le volet social	29
Ramassage scolaire	35
Ramassage scolaire à Pétange 2026 / 2027	35
Ramassage scolaire à Rodange 2026 / 2027	37
Pedibus	39
Classe de neige	44
LASEP	45
Activités nature « Beim Millejängi » et autour de la Rollenger Millen	46
Kanneraae lichten Offline méi hell	48
FuDo - fuerschen dobaussen	49
Commission scolaire	51
Représentants des parents d'élèves	52
Le rôle des parents d'élèves à l'enseignement fondamental	52
Missions des représentants	52
Le représentant des parents d'élèves au niveau communal	52
Direction de l'enseignement fondamental Pétange (DR 03)	53
Les missions des directions de l'enseignement fondamental	53
Adresses utiles	54

L'éducation de nos enfants est une priorité

Pendant de nombreux siècles, l'accès à l'école était un privilège réservé à une minorité, principalement aux classes les plus aisées et au clergé. Heureusement, cette époque est révolue et les enfants d'aujourd'hui ont la chance de bénéficier d'un enseignement accessible à tous.

La commune de Pétange, autrefois constituée de trois petites localités, est devenue la cinquième commune du pays. Cette évolution s'accompagne naturellement d'une forte augmentation du nombre d'élèves. Aujourd'hui, 2.079 enfants sont scolarisés dans les écoles de la commune, répartis au sein de 137 classes.

Depuis les débuts de la scolarisation, les infrastructures scolaires et les méthodes d'enseignement ont considérablement évolué. À cela s'ajoute le développement des structures d'accueil qui accompagnent les enfants dès leur plus jeune âge et tout au long de leur parcours dans l'enseignement fondamental. Cette année encore, l'offre a été renforcée avec l'ouverture de deux nouvelles maisons relais, l'une à Pétange et l'autre à Rodange-Fonderie, afin de répondre à une demande toujours croissante.

Avec cette deuxième édition du « Schoulbuet », les parents disposent désormais d'un guide pratique leur permettant de découvrir l'ensemble des structures scolaires et d'accueil de la commune, mais aussi de trouver facilement les coordonnées des différents interlocuteurs en cas de besoin.

Les membres du collège échevinal vous souhaitent d'excellentes vacances et une année scolaire 2026-2027 riche en découvertes, en réussites et en épanouissement.

Jean-Marie Halsdorf
Bourgmestre

Romain Mertzig
Échevin

André Martins Dias
Échevin

Guy Brecht
Échevin

Maria Agostino
Échevine





Informations

HEURES DE CLASSE:

Cycle 1 - précoce :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07.55-11.45	Groupe A	Groupe A	Groupe B	Groupe B	Groupe A
<i>Pause Midi</i>					
14.00-15.45	Groupe B		Groupe A		Groupe B

Cycle 1 - préscolaire :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07.55-08.50	07.55-08.50	07.55-08.50	07.55-08.50	07.55-08.50
08.50-09.45	08.50-09.45	08.50-09.45	08.50-09.45	08.50-09.45
<i>Récréation</i>				
10.00-10.55	10.00-10.55	10.00-10.55	10.00-10.55	10.00-10.55
10.55-11.45	10.55-11.45	10.55-11.45	10.55-11.45	10.55-11.45
<i>Pause Midi</i>				
14.00-14.55		14.00-14.55		14.00-14.55
14.55-15.45		14.55-15.45		14.55-15.45

Cycle 2-4 :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07.55-08.50	07.55-08.50	07.55-08.50	07.55-08.50	07.55-08.50
08.50-09.40	08.50-09.40	08.50-09.40	08.50-09.40	08.50-09.40
09.40-10.05	09.40-10.05	09.40-10.05	09.40-10.05	09.40-10.05
<i>Récréation</i>				
10.20-11.15	10.20-11.15	10.20-11.15	10.20-11.15	10.20-11.15
11.15-12.05	11.15-12.05	11.15-12.05	11.15-12.05	11.15-12.05
<i>Pause Midi</i>				
14.00-14.55		14.00-14.55		14.00-14.55
14.55-15.45		14.55-15.45		14.55-15.45

Une structure d'accueil (de 11:45 heures à 12:05 heures) à la fin des cours du cycle 1 (éducation précoce et préscolaire) est mise en place pour les élèves

- dont les parents ont encore un ou plusieurs enfants dans une classe du cycle 2-4,
- et qui ne peuvent profiter du transport scolaire.

Les inscriptions se font auprès du Service Maison Relais (Hôtel de Ville Bureau 201).

Vacances et congés scolaires 2026/2027 :

31 octobre 2026 - 8 novembre 2026	Congé de la Toussaint
19 décembre 2026 - 3 janvier 2026	Vacances de Noël
6 février 2027 - 14 février 2027	Congé de Carnaval
27 mars 2027 - 11 avril 2027	Vacances de Pâques
1 ^{er} mai 2027	Fête du travail
6 mai 2027	Ascension
17 mai 2027	Lundi de Pentecôte
29 mai 2027 – 6 juin 2027	Congé de Pentecôte
23 juin 2026	Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc
16 juillet 2027 - 14 septembre 2027	Vacances d'été

Chèque-Service Accueil

Le contrat d'adhésion au Chèque-Service Accueil s'adresse aux enfants, de la naissance jusqu'à la fin de l'enseignement fondamental. Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à l'office des citoyens de la commune.

Les contrats **Chèques Service** peuvent désormais être établis directement en ligne via notre site internet :

<https://petange.lu/residents/education/cheque-service-accueil/>

Office des citoyens

+352 50 12 51 – 1000



Schoul Péiteng

Comité d'école

Pütz Steve Président

☎ 621 549 692

✉ pres.petange@ecole.lu

Alberty Cindy Membre

Delli Zotti Sabrina Membre

Frantz Mandy Membre

Hoffmann Carole Membre

Hoscheit Pascale Membre

Künsch Marion Membre

Schaus Mireille Membre

Bock Michèle Membre

An Eigent

1, rue Mathias Adam
L-4708 Pétange

Portier

Enid Hadzibulic

☎ 50 12 51-5100



Am Park

1E, rue de l'Eglise
L-4732 Pétange

Portier

Christophe Alves

☎ 50 12 51-5000

Personnel enseignant

An Eigent

Cycle	Nom du/des titulaire(s)	Classe
Cycle 1 Précoce	Annicchiarico Sandra	P Précoce/1A
	Prott Michèle	P Précoce/1B
Cycle 1 Précoce	Klein Sylvie	P Précoce/2A
	Bartz Blanche	P Précoce/2B
Cycle 1.1 + 1.2	Christophory Nora	P 1/1
Cycle 1.1 + 1.2	Schmitt Jessica	P 1/2
Cycle 1.1 + 1.2	Heitz Véronique	P 1/3
Cycle 1.1 + 1.2	Seyler Nathalie	P 1/4
Cycle 1.1 + 1.2	Schiltz Leslie	P 1/5
Cycle 1.1 + 1.2	Starflinger Nathalie	P 1/6
Cycle 1.1 + 1.2	Pires Rodrigues Sandrine	P 1/7
Cycle 1.1 + 1.2	Schiltz Leslie	P 1/5
Cycle 1.1 + 1.2	Jossa Nathalie	P 1/8
Cycle 1.1 + 1.2	Neu Cathia	P 1/9
Cycle 1.1 + 1.2	Quirin Marc	P 1/10
Cycle 1.1 + 1.2	Panetta Joanna	P 1/11
Cycle 1.1 + 1.2	Anllo Pena Stéphanie	P 1/12
Cycle 1.1 + 1.2	Heinz Anne	P 1/13
Cycle 1.1 + 1.2	Lebrun Pauline	P 1/14
Cycle 1.1 + 1.2	Delli Zotti Sabrina	P 1/15
Cycle 1.1 + 1.2	Da Cruz Morais Sofia	P 1/16
Cycle 2.1	Koenig Nathalie	P 2.1/1
Cycle 2.1	Rippinger Annemie	P 2.1/2
Cycle 2.1	Pütz Steve	P 2.1/3
Cycle 2.1	Cantalini Corinne	P 2.1/4
Cycle 2.1	Mancinelli Tania	P 2.1/5
Cycle 2.1	Lorent Manuela	P 2.1/6
Cycle 2.1 C.A.	Clees Laura	P 2.1/7
Cycle 2.1 C.A.	Frantz Cédric	P 2.1/8
Cycle 2.2	Perrard Carole	P 2.2/2
Cycle 2.2	Peters Nadine	P 2.2/3
Cycle 2.2	Pascolini Laura	P 2.2/4
Cycle 2.2	Alberty Cindy	P 2.2/5
Cycle 2.2	Graul Stéphanie	P 2.2/6
Cycle 2.2	Susan Elisabeta	P 2.2/7
Cycle 2.2	Maitry Caroline	P 2.2/8
Cycle 2.2	Künsch Marion	P 2.2/1
Cycle 3.1	Berens Nadine	P 3.1/1
Cycle 3.1	Schaaf Tessy	P 3.1/5
Cycle 3.1	Schmit Yan	P 3.1/7
Cycle 3.2	Schlessner Laura	P 3.2/2
Cycle 3.2	Thil Serena	P 3.2/5



Am Park

Cycle	Nom du/des titulaire(s)	Classe
Cycle 3.1	Sagadin Natascha	P 3.1/4
Cycle 3.1	Simon Lynn	P 3.1/6
Cycle 3.1 C.A	Wolff Tamara	P 3.1/2
Cycle 3.1 C.A	Weibel Lara	P 3.1/3
Cycle 3.2	Fornella Laura	P 3.2/1
Cycle 3.2	Moutschen Nick	P 3.2/3
Cycle 3.2 C.A	Watry Nathalie	P 3.2/4
Cycle 3.2 C.A	Jakoby Zoé	P 3.2/6
Cycle 3 - Altersheterogen	Hoffmann Carole	P 3/1
Cycle 3 - Altersheterogen	Klein Mireille	P 3/2
Cycle 3 - Altersheterogen	Hoscheit Pascale	P 3/3
Cycle 3 - Altersheterogen	Michels Pascale	P 3/4
Cycle 4.1	Allema Nadia	P 4.1/1
Cycle 4.1	Niederborn Thessy	P 4.1/2
Cycle 4.1	Olinger Karin	P 4.1/3
Cycle 4.1	Schneider Jennifer	P 4.1/4
Cycle 4.1	Heinz Pit	P 4.1/5
Cycle 4.1	Tarayre Michèle	P 4.1/6
Cycle 4.1	Andriani Linda	P 4.1/7
Cycle 4.2 C.A	Noesen Stéphanie	P 4.2/1
Cycle 4.2	Frantz Mandy	P 4.2/2
Cycle 4.2	Uhrhausen Géraldine	P 4.2/3
Cycle 4.2	Almeida Matos Inês Margarida	P 4.2/7
Cycle 4.2	Rastoder Adelisa	P 4.2/5
Cycle 4.2	Scheer Sara	P 4.2/4
Cycle 4.2	Machado Palma Maïté	P 4.2/6

Postes d'instituteurs intervenants

Nom du/des titulaire(s)		
Biever Chantal	Gilson Olivier	Schaus Mireille
Bordonaro Sylvie	Hansen Jennifer	Schimberg Sabine
Dalscheid Estelle	Ladroye Melanie	Schroeder Viviane
Dietz Yannick	Lorsché Sandie	Stadtfeld Celine
Dussier Florence	Luciani Li	Stefanini Sandy
Fernandes Cardoso Silvia	Mantz Nathalie	Weber Tom
Fisch Laurent	Massard Tamara	
Gaggioli Alexandra	Pereira Monika	
Gangolf Aline	Rotondo Jerry	

Schoul Lamadelaine

Comité d'école

Schrank Guy Président

☎ 621 549 693

✉ pres.lamadelaine@ecole.lu

Barnabo Lisa Membre

Damé Joëlle Membre

Mastropietro Chiara Membre

Pavone Lidia Membre



Beim Tëtelbierg

17, rue de la Providence
L-4885 Lamadelaine

Portier

Raphaël Feller

☎ 50 12 51-5200



Gehren

17-A, rue de la Providence
L-4885 Lamadelaine

Portier

Raphaël Feller

☎ 50 12 51-5200

Personnel enseignant

Beim Tételberg

Cycle	Nom du/des titulaire(s)	Classe
Cycle 2.1	Wolter Claude	L 2.1/1
Cycle 2.1	Castellani Sarah	L 2.1/3
Cycle 2.1	Boes Tanja	L 2.1/2
Cycle 2.2	Conrad Nadine	L 2.2/1
Cycle 2.2	Noël Dorothy	L 2.2/2
Cycle 3.1	Damé Joëlle / Greiveldinger Laurence	L 3.1/1
Cycle 3.1	Pavone Lidia	L 3.1/2
Cycle 3.1	Wirth Mandy	L 3.1/3
Cycle 3.2	Wirtz Nadine / Pütz Kelly	L 3.2/1
Cycle 3.2	Blaise Julien	L 3.2/2
Cycle 3.2	Da Costa Sandy	L 3.2/3
Cycle 4.1	Biraschi Laurent	L 4.1/1
Cycle 4.1	Ansary Diana	L 4.1/2
Cycle 4.1	Da Conceição Nuno	L 4.1/3
Cycle 4.2	Bernard Bob	L 4.2/1
Cycle 4.2	Mastropietro Chiara	L 4.2/2

Gehren

Cycle	Nom du/des titulaire(s)	Classe
Cycle 1 Précocé	Ecker Jil / Closter Martine	L Précocé/1
Cycle 1 Précocé	Streff Lena / Stamerra Jessica	L Précocé/2A
Cycle 1.1 + 1.2	Julio Candida	L 1/1
Cycle 1.1 + 1.2	Barnet Christelle	L 1/2
Cycle 1.1 + 1.2	Scholler Rachel	L 1/3
Cycle 1.1 + 1.2	Cavuoto Alessia	L 1/4
Cycle 1.1 + 1.2	Fonseca Lisa	L 1/5
Cycle 1	Duhr Nadine	Logopédie

Postes d'instituteurs intervenants

Nom du/des titulaire(s)	
Barnabo Lisa	Radoncic Alma
Eichenseher Nathalie	Sadler Laura
Feller Karine	Trausch Claudine
Matos da Silva Mélanie	Weiler Sarah
Music Emir	Willet Véronique

Schoul Rodange

Comité d'école

Jentges Olivier Président

☎ 621 549 694

✉ pres.rodange@ecole.lu

Bévot Tania Membre

Denys Sybille Membre

Elsen Anne Membre

Linden Annick Membre

Martiny Luc Membre

Montalto Nadia Membre

Fonderie

326, route de Longwy
L-4831 Rodange

Portier

Antonio Sgura

☎ 50 12 51-5500/5501



Neiwiss

62, rue de la Gendarmerie
L-4819 Rodange

Portier

Claudio Monastra

☎ 50 12 51-5300



Am Paesch

1-C, rue de l'Ecole
L-4813 Rodange

Portier

Odete Barros

☎ 50 12 51-5400/5401



Blobierg

82, Avenue Dr Gaasch
L-4818 Rodange

Portier

Odete Barros

☎ 50 12 51-5480

Personnel enseignant

Fonderie

Cycle	Nom du/des titulaire(s)	Classe
Cycle 2.1	Bevot Tania	R 2.1/1
Cycle 2.2	Silvestre Alexandra	R 2.2/6
Cycle 2.2	Dingu Dajana	R 2.2/5
Cycle 2	Eichenseher Anne-Marie	Logopédie
Cycle 3.1	Pereira de Almeida Kezia	R 3.1/5
Cycle 3.2	Pomponio Vanessa	R 3.2/6
Cycle 4.1	Gauche Christian	R 4.1/5
Cycle 4.2	Ries Rebecca	R 4.2/5

Blobierg

Cycle	Nom du/des titulaire(s)	Classe
Cycle 1 Précoce	Staes Anne (A) / Ludwig Isabelle	R Précoce / 1A
	D'Onghia Aurora (B) / Kohnen Romaine	R Précoce / 1B
Cycle 1.1 + 1.2	Meyers Ines	R 1/7
Cycle 1.1 + 1.2	Sanna Elisa	R 1/12
Cycle 1.1 + 1.2	Cornely Lara	R 1/10

Am Paesch

Cycle	Nom du/des titulaire(s)	Classe
Cycle 2.1	Schiltz Nadia	R 2.1/3
Cycle 2.1	Brockmeyer Christine	R 2.1/4
Cycle 2.2	Reitz Yolande	R 2.2/1
Cycle 2.2	Hatz Anne-Marie	R 2.2/4
Cycle 3.1	Weber Tania	R 3.1/1
Cycle 3.1	Sousa Catia	R 3.1/4
Cycle 3.1	Schomer Christiane	R 3.2/1
Cycle 3.2	Theis Nathalie	R 3.2/2
Cycle 3.2	Kinn Irena	R 3.2/5
Cycle 4.1	Morbus Christine	R 4.1/1
Cycle 4.1	Wies Tamara	R 4.1/2
Cycle 4.2	Schrank Jeff	R 4.2/1
Cycle 4.2	Martiny Luc	R 4.2/2

Neiwiss

Cycle	Nom du/des titulaire(s)	Classe
Cycle 1.1 + 1.2	Di Nicola Pasqualina	R 1/1
Cycle 1.1 + 1.2	Weyer Cathleen	R 1/2
Cycle 1.1 + 1.2	Weimann Véronique	R 1/3
Cycle 1.1 + 1.2	Metzler Kim	R 1/4
Cycle 1.1 + 1.2	Ruscitti Lisa	R 1/5
Cycle 1.1 + 1.2	Elsen Anne	R 1/6
Cycle 1.1 + 1.2	Henry Noémie	R 1/8
Cycle 1.1 + 1.2	Ferreira Ana	R 1/9
Cycle 1.1 + 1.2	Beus Cathy	R 1/11
Cycle 2.1	Denys Sybille	R 2.1/2
Cycle 2.1	Kries Cheryl	R 2.1/5
Cycle 2.2	Kelsen Sandy	R 2.2/2
Cycle 2.2	Wintersdorf Joy	R 2.2/3
Cycle 3.1	Schiltz Jenny	R 3.1/2
Cycle 3.1	Delstanche Stéphanie	R 3.1/3
Cycle 3.1	Kronz Davina	R 3.1/6
Cycle 3.2	Remy Corinne	R 3.2/3
Cycle 3.2	De Sousa Cindy	R 3.2/4
Cycle 4.1	Heitz Caroline	R 4.1/3
Cycle 4.1	Ehlinger Nadine	R 4.1/4
Cycle 4.2	Biever Rachel	R 4.2/3
Cycle 4.2	Barnabo Kelly	R 4.2/4

Postes d'instituteurs intervenants

Nom du/des titulaire(s)	
Backes Marc	Muratovic Armin
Gaspar Tony	Muratovic Elias
Lhuillier Laetitia	Pagliarini Raoul
Linden Annick	Ries Tessy
Linden Patricia	Schoetter Andy
Mancini Carole	Solvi Manila
Montalto Nadia / Glauden Christine	Weber Sophie

Commune de Pétange : Postes d'instituteurs intervenants

Cycle	Nom du/des titulaire(s)
Cours d'Accueil	Maack Sandra
Cours d'Accueil	Schrank Guy
Cours d'Accueil	Muller Véronique
Cours d'Accueil	Jentges Olivier
Cours d'Accueil	Tomasini Laura
Cours d'Accueil	Bock Michèle
Cours d'Accueil	Schlesser Thierry
Cours d'Accueil	Orlando Andy
Cours d'Accueil	Bodevin Marie-Anne
Cours d'Accueil	Mathgen Anya
Natation / Education physique	Fraccalvieri Nicola
Natation / Education physique	Defendi Laura
Natation / Education physique	Diederich Laurence
I-EBS	Steinmetz Tania
I-EBS	Tritta Enrico
I-EBS	Cecchetti Myriam
I-EBS	Funck Tanja
I-EBS	Coljon Danielle



Les chargés de cours ainsi que l'Équipe de Soutien des Élèves à Besoins spécifiques (ESEB), intervenant dans plusieurs écoles de la commune ou sous la coordination de la direction, ne sont pas mentionnés nominativement dans ce livret.



Service de l'Enseignement et de la Jeunesse

Missions du Service de l'Enseignement et de la Jeunesse :

l'organisation scolaire de l'école fondamentale

- le secrétariat de la commission scolaire
- la gestion du fichier scolaire
- l'inscription des élèves dans les classes de l'enseignement fondamental
- les certificats de fréquentation scolaire
- la gestion des accidents scolaires
- les excursions scolaires
- l'acquisition de mobilier scolaire et de matériel pour les écoles
- la commande et répartition des manuels scolaires
- les subsides scolaires
- la gestion des factures des écoles
- les projets et dossiers relatifs à la jeunesse
- le secrétariat de la commission de la jeunesse

Heures d'ouverture / Öffnungszeiten:

LUNDI / MONTAG	MARDI / DIENSTAG	MITTWOCH / MERCREDI	JEUDI / DONNERSTAG	VENDREDI / FREITAG
08.30 – 11.30	08.30 – 11.30	08.30 – 11.30	08.30 – 11.30	08.30 – 11.30
13.30 – 16.30	13.30 – 16.30	13.30 – 16.30	13.30 – 16.30	13.30 – 16.30

(mercredi nocturne de 16h30 jusqu'à 18h30 / rendez-vous obligatoire)

Contact / Kontakt :

Administration Communale de Pétange · B.P. 1 · L-4701 Pétange

Loredana Lapenna ☎ 50 12 51 - 2050
(Chef de service)

✉ service.enseignement@petange.lu

Carlo Weirig ☎ 50 12 51 - 2052

Salvatore Vocaturo ☎ 50 12 51 - 2051

Priya Stein ☎ 50 12 51 - 2053





Service d'éducation et d'accueil de la Commune

Informations générales

Les services des maisons relais de la Commune de Pétange reprennent l'accueil matinal, l'accueil du midi, la restauration à midi, l'encadrement parascolaire et les aides aux devoirs.

Nos structures disposent d'équipes pluridisciplinaires composées d'éducateurs et éducatrices diplômé(e)s ou gradué(e)s, d'auxiliaires de vie, d'auxiliaires d'éducation ou d'inclusion, ainsi que d'agents socio-éducatifs.

Celles-ci travaillent suivant notre concept d'action général CAG, avisé favorablement par notre conseiller qualité et sous l'agrément émis par le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Et ceci afin d'assurer la qualité du travail socio-pédagogique.

Les objectifs de notre éducation non-formelle sont l'instauration d'un environnement favorable respectant les droits fondamentaux et les besoins des enfants. De promouvoir le bon développement, l'épanouissement et l'intégration des enfants. D'œuvrer pour l'égalité des chances et la cohésion sociale. Ainsi des comportements responsables, autonomes et respectueux sont visés et favorisés.

Nos pratiques éducatives se concentrent sur plusieurs champs d'action, à savoir :

- L'émotion, les relations sociales, les interactions
- Les valeurs, la démocratie, la participation
- La langue, la communication, la littérature, les médias
- La créativité, l'art, la culture
- Le mouvement, la conscience corporelle, la santé et la sexualité
- Les sciences naturelles, l'environnement et les technologies.

Nos instruments de qualité sont :

- Le concept d'action général
- Le journal de bord
- La collaboration avec notre conseiller qualité qui nous soutient dans le développement et l'assurance de la qualité.

Heures d'ouverture

Nos maisons relais fonctionnent cinq jours par semaine suivant les plages horaires énumérées ci-contre :



Périodes scolaires

LUNDI / MERCREDI / VENDREDI		MARDI / JEUDI	
6.45 - 7.00	Accueil matinal avec petit buffet	6.45 - 7.00	Accueil matinal avec petit buffet
7.00 - 8.00		7.00 - 8.00	
11.45 - 14.00	Restauration et Encadrement socio-éducatif	11.45 - 14.00	Restauration et Encadrement socio-éducatif
		14.00 - 16.00	Aide aux devoirs à domicile Activités et projets socio-pédagogiques et ludiques
15.45 - 16.30	Collation	16.00 - 16.30	Collation
16.30 - 18.00	Aide aux devoirs à domicile Jeux libres	16.30 - 18.00	Jeux libres
18.00 - 19.00	Jeux libres et Rassemblement des groupes	18.00 - 19.00	Jeux libres et Rassemblement des groupes

Vacances scolaires

LUNDI AU VENDREDI	
6.45 - 7.00	Accueil matinal et Jeux libres
7.00 - 8.00	
8.00 - 10.00	Petit déjeuner et Encadrement socio-éducatif
10.00 - 12.00	Activités et projets socio-pédagogiques et ludiques
12.00 - 14.00	Restauration
14.00 - 16.00	Activités et projets socio-pédagogiques et ludiques
16.00 - 18.00	Collation et Encadrement socio-éducatif
18.00 - 19.00	Jeux libres et Rassemblement des groupes

Conditions d'accès

Nos services s'adressent aux enfants :

- Inscrits à l'enseignement fondamental de la commune de Pétange (à l'exception du cycle 1-précoce)
- Résidant dans la commune de Pétange
- En possession d'un chèque-service accueil (CSA) valide

Les inscriptions

Les demandes d'inscription s'effectuent via un formulaire électronique.

Attention :

- Le premier délai pour introduire une demande correspond à la période de réception de la lettre d'inscription pour l'éducation précoce.
- Passé ce délai, les demandes peuvent être soumises à tout moment.
- Les demandes incomplètes ou incorrectes ne seront pas prises en considération.

Il est donc impératif de joindre les certificats d'affiliation des parents ou du/de la conjoint(e) vivant sous le même toit.

Le nombre de places est déterminé par l'agrément ministériel et est affiché dans chaque maison relais.

Manger durablement et sainement dans nos maisons relais

Depuis des années, la Commune de Pétange s'engage activement à promouvoir une alimentation équilibrée, régionale et de saison.

Un groupe de travail se réunit toutes les 6 semaines pour assurer des plans de nutrition équilibré. Ce groupe de travail se compose des préposé(e)s des différentes maisons relais, d'une diététicienne, du chef cuisinier et de la responsable-adjointe du service administratif. Ceci dans l'idée de réunir les personnes concernées par l'alimentation. Tout en sachant que l'opinion des enfants est représentée par les préposé(e)s.

Ainsi sont proposés des menus variés et adaptés aux besoins des enfants.

A ne pas oublier les menus alternatifs.

En 2023 la commune a signé la convention « *Natur genéissen – Mir iesse regional, bio a fair* » avec le Syndicat Intercommunal pour la Conservation de la Nature, dit SICONA. Il s'agit donc d'une alimentation basée sur la fourniture de denrées alimentaires issues d'un mode de production respectueux de l'environnement et destiné à réduire les impacts environnementaux de la consommation alimentaire.

Cet engagement garanti l'utilisation de produits régionaux, saisonniers, équitables et biologiques.

Des formations sont régulièrement proposées au personnel éducatif et au personnel de cuisine de la maison relais par SICONA.

Les repas sont confectionnés dans nos cuisines de production sur le site de Pétange et de Lamadelaine.

Présentation des cinq maisons relais

Maison relais

« **Villa Reebou** »

37, rue Pierre Hamer
L-4737 Pétange



Maison relais

« **Blummewollek** »

43, rue Pierre Hamer
L-4737 Pétange



Maison relais

« **Dachse vun der Bich** »

2C, rue du Clopp
L-4810 Rodange



Maison relais

« **Bei de Bujellien** »

14, rue du Commerce
L-4812 Rodange



Maison relais

« **Bei de Kéiseker** »

34, rue de la Fonderie
L-4814 Rodange



Maison relais

« Gehren »

17A, rue de la Providence
L-4885 Lamadelaine



Service « Maison Relais »

Notre service « Maisons Relais » constitue l'administration centrale des différents services d'encadrement pour les enfants scolarisés de la commune de Pétange.

Le service est chargé de la coordination et de l'organisation et garantit ainsi les relations entre les parents, la commune, le personnel des différents services et les autorités supérieures.

CONTACTS

Nancy Hermann, chef de service

☎ (+352) 50 12 51 - 2055

Hôtel de ville,

2^e étage, bureau n° 201

Jill Haupt

☎ (+352) 50 12 51 - 2056

Hôtel de ville,

2^e étage, bureau n° 201

Iris Poensgen

☎ (+352) 50 12 51 - 2057

Hôtel de ville,

2^e étage, bureau n° 201

Danièle Bettinger

☎ (+352) 50 12 51 - 2057

Hôtel de ville,

2^e étage, bureau n° 201

Sandrine Tarrade

☎ (+352) 50 12 51 - 2057

Hôtel de ville,

2^e étage, bureau n° 201





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de l'intégration
et de l'accueil scolaires

En route pour l'école !

*Le Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA)
est à votre disposition tout au long de l'année,
y compris pendant les vacances scolaires.*

1 DEMANDE DE RENDEZ-VOUS

Via formulaire en ligne :

www.edulink.lu/rxb1



Sans nouvelles après 1 semaine,
contactez le 247 – 76570.

2 1^{ER} ENTRETIEN (EN PRÉSENTIEL)

- Présentation de l'offre scolaire luxembourgeoise et ouverture du dossier
- **Documents à fournir (si disponibles) :**
 - Document d'identité (passeport, carte d'identité, papier rose ou titre de séjour)
 - Certificat de résidence
 - Bulletins scolaires des 2 dernières années

3 APPRÉCIATION(S)

Appréciation(s) des compétences, des connaissances et des attitudes de l'élève le jour du 1^{er} entretien ou à une date fixée après le 1^{er} entretien

4 RECOMMANDATION D'ORIENTATION

- **Enseignement fondamental :**
Validation par la direction régionale de votre commune
- **Enseignement secondaire :**
Proposition(s) d'orientation scolaire selon le profil de l'élève

5 INSCRIPTION SCOLAIRE

- **Enseignement fondamental :**
En fonction des consignes de la part du SIA :
 - Premier contact entre les intervenants scolaires et la famille
 - Début de la scolarisation au sein de l'établissement scolaire assigné
- **Enseignement secondaire :**
 - Demande d'inscription de la part du SIA auprès de l'établissement scolaire offrant la ou les classes recommandée(s)
 - La famille est informée et invitée à se présenter en personne à l'établissement scolaire assigné afin de finaliser l'inscription.

**ATTENTION : DÉLAIS D'ATTENTE
PROLONGÉS DURANT LES PÉRIODES
DE DÉCEMBRE/JANVIER ET
AOÛT/SEPTEMBRE/OCTOBRE**

Zentrum fir sozial-emotional Entwécklung (CDSE)



Spezialiséiert Ënnerstëtzung fir Kanner a Jugendlecher vu 0 bis 18 Joer

Den Zentrum fir sozial-emotional Entwécklung (CDSE) ass ee vun den néng Kompetenzzentren an der spezialisierter Psychopädagogik, déi 2018 gegrënnt goufen. E begleet Kanner a Jugendlecher mat enger Verzögerung an hirer sozial-emotionaler Entwécklung an de ëffentleche Schoule vu Lëtzebuerg.

En holisteschen an individualiséierten Usaz

Den CDSE schafft no engem integréierten Usaz, deem d'Kand an all seng Facetten an den Mëttelpunkt stellt: Emotiounen, Bezéiungen, Léieren, souwéi d'familiärt an dat schoulescht Ëmfeld. D'Ekipp benotzt dofir unerkannt Instrumenter, dorënner ETEP (Entwicklungstherapie/Entwicklungspädagogik), dat eng präzis Observatioun vun de Kompetenze vum Schüler erméiglecht an hëlleft, individuell Ziler zesumme mat den Enseignant an de Familljen ze definéieren.

Besonnenesch Opmierksamkeet gëtt de Kanner geschenkt, déi potenziell traumatesch Erleefnesser haten. Inspiréiert vun der traumasensibeler Pädagogik ass et eist Zil, e sécheren, viraussehbaren a wertschätzenden Kader ze schafen, deem d'Vertrauen, d'emotional Regulatioun an eng Entwécklung am eegene Rhythmus fërdert.

Den CDSE verfollegt och eng systemesch Approche: All Kand gëtt an sengem gesamte Kontext gekuckt. D'Zesummenaarbecht mat den edukativen Ekipp, den Ënnerstëtzungsstrukturen an de Familljen steet am Mëttelpunkt vun eiser Aarbecht.

Präsenz an der Grondschoul Péiteng

Den CDSE huet eng Participatiounsklass, déi an d'Grondschoul Péiteng integréiert ass. Si hëlt Schüler aus de Cycle 1 an 2 op; déi profitéieren vun:

- enger spezialisierter Betreuer a kleng Gruppen (4 bis 6 Kanner)
- duerch e Tandem aus engem/enger spezialisierter Enseignant.e an engem/enger diploméierten Educateur.trice
- mat engem Fokus op sozial-emotional Entwécklung, Motorik an d'Basisléieren

D'Kanner huelen och un inklusiven Aktivitéiten vun der Schoul deel, wat hir progressiv Integratioun an de Schoulalldag fërdert.

E Bäitrag zu enger inklusiver Schoul

Duerch dëse Service engagéiert sech d'Grondschoul Péiteng fir eng inklusiv Schoulkultur, déi d'Diversitéit vun de Schüler unerkennt an all Kand an senger perséinlecher a schoulescher Entwécklung ënnerstëtzt.



Règlement d'ordre intérieur complémentaire (R.O.I)

Définitions :

titulaire de classe :	l'instituteur responsable d'une classe ou en cas d'une absence prolongée, son remplaçant
personnel de l'école :	le personnel affecté à une école et assurant l'enseignement et l'éducation des élèves, ainsi que leur prise en charge en cas de difficultés d'apprentissage
école :	une entité administrative et pédagogique identifiable, regroupant en communauté scolaire les élèves et les équipes pédagogiques d'un ou de plusieurs bâtiments scolaires
communauté scolaire :	les élèves, les parents et le personnel de l'école

1. Préambule

Le présent R.O.I. s'adresse aux élèves, aux parents et au personnel de l'école fréquentant l'une des trois Ecoles Fondamentales de la Commune de Pétange. La vie en commun implique le respect de certaines règles au service de tous pour que chacun puisse remplir ses missions respectives.

L'école doit organiser avec ses différents intervenants les conditions de vie en commun : le personnel de l'école s'engage à être disponible pour tous les problèmes d'ordre scolaire qui peuvent préoccuper les parents et à contribuer à leur résolution dans le cadre de leurs possibilités.

Le but du présent document est donc d'informer la communauté scolaire des règles qui vont assurer le bon fonctionnement de l'école.

2. Accès à l'école

Durant les heures de cours, l'accès à l'enceinte de l'école est réservé aux élèves, au personnel de l'école et aux personnes exerçant une mission prévue par la loi. Toute personne étrangère à la communauté scolaire nécessite une autorisation préalable du bourgmestre.

En cas de besoin, les parents contactent l'enseignant de préférence avant le début ou après la fin des cours.

Les parents attendent leurs enfants devant la cour de l'école. Cependant, les parents sont autorisés à accompagner et/ou à venir reprendre leurs enfants dans la salle de classe en cas de nécessité (maladie/malaise/accident, handicap, après convention avec l'enseignant, etc.).

3. Horaires

Dans le but d'inciter les élèves à la régularité et la ponctualité, et par respect, il est primordial que tous les membres de la communauté scolaire respectent les horaires de cours.

Cycle 1 - Précoce

Une surveillance pour les élèves du cycle 1-précoce est garantie 10 minutes avant le début des cours et 10 minutes après la fin des cours. Un horaire d'arrivée flexible entre 7h55 et 8h30 est prévu. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les parents déposent toujours leur enfant auprès du personnel enseignant du cycle 1-précoce.

Bien que les enfants fréquentant le cycle 1-précoce ne soient normalement pas soumis à l'obligation scolaire, il est nécessaire pour des raisons d'organisation d'excuser les absences de son enfant auprès de l'enseignant.

Cycle 1 - Préscolaire

Une surveillance pour les élèves du cycle 1-préscolaire est garantie dans la cour de récréation 10 minutes avant le début des cours et 10 minutes après la fin des cours. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les parents déposent leurs enfants à l'entrée de la cour avant 7h55 et 14h00.

Un horaire adapté est prévu pour les enfants de la première année du cycle. Pour ces enfants, un horaire d'arrivée flexible entre 7h55 et 8h30 est prévu, et cela pour une période d'adaptation allant jusqu'au congé de la Toussaint. Pendant cette période d'adaptation, les parents peuvent accompagner leurs enfants jusqu'à la classe.

Cycle 2-4 :

Une surveillance pour les élèves des cycles 2 à 4 est garantie dans la cour de récréation 10 minutes avant le début des cours et 10 minutes après la fin des cours. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les parents déposent leurs enfants à l'entrée de la cour avant 7h55 et 14h00.

Hall sportif et Piscine

Une surveillance pour les élèves est garantie devant les infrastructures sportives 10 minutes avant le début des cours et 10 minutes après la fin des cours.

En général

Durant les heures de classe les élèves se trouvent sous la surveillance du titulaire de classe ou du personnel intervenant en charge de la classe.

La surveillance des élèves pendant les récréations se fait suivant un plan de surveillance établi par le comité d'école.

4. Absences et dispenses

4.1 Absences

Les élèves, à l'exception des élèves du cycle 1-précoce, sont soumis à l'obligation scolaire, ce qui inclut la fréquentation des cours, la réalisation des épreuves prescrites et la participation à toute autre activité d'ordre pédagogique organisée dans le cadre des horaires et des programmes scolaires.

Lorsqu'un élève manque les cours, les personnes titulaires de l'autorité parentale doivent informer par tout moyen le titulaire de classe et ceci dès le premier jour d'absence. Une notification écrite, sous forme papier ou électronique, doit obligatoirement être transmise dans un délai de trois jours suivant le début de l'absence.

Les seuls motifs reconnus comme légitimes sont :

- la maladie de l'élève,
- le décès d'un proche,
- un cas de force majeure.

Le titulaire de classe est en droit d'exiger un justificatif écrit attestant l'un des motifs mentionnés ci-dessus.

En cas d'absence de plus de trois jours consécutifs, un justificatif doit être obligatoirement remis au plus tard le quatrième jour d'absence au titulaire de classe.

Lors de toute absence, les parents, en étroite collaboration avec le personnel enseignant, veillent au suivi de la matière traitée et à récupérer les devoirs à l'école.

Absences non justifiées

Si le ministre constate pour un mineur sous obligation scolaire une absence non justifiée d'au moins quarante-huit leçons au cours d'une année scolaire aux cours et activités scolaires, il met les personnes titulaires de l'autorité parentale en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception de se conformer à la loi.

Dans le cas d'une nouvelle absence non-justifiée à partir de la date de réception de la mise en demeure, le ministre en informe le tribunal de la jeunesse territorialement compétent.

Absence au cours d'éducation physique et de natation

Une dispense du cours d'éducation physique et de natation est accordée par le titulaire de classe sur présentation d'un certificat médical ou d'une excuse écrite des parents. Sur avis du titulaire de classe, les élèves fréquenteront une autre classe.

4.2 Dispenses

Des dispenses de fréquentation des cours peuvent être accordées sur demande motivée des parents (formulaire disponible auprès du titulaire de classe).

Les dispenses sont accordées :

- Par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée.
- Par le président du comité d'école, pour une durée ne dépassant pas cinq jours consécutifs ou lorsque l'ensemble des dispenses accordées ne dépasse pas quinze jours sur une même année scolaire.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut pas dépasser quinze jours, dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Sauf en cas de force majeure, les demandes de dispense sont à adresser au président du comité d'école au plus tard trois jours ouvrés avant le début de l'absence sollicitée.

5. Les règles de bonne conduite et le respect de la sécurité

5.1 Règles de bonne conduite

Le respect mutuel entre tous les membres de la communauté scolaire est demandé et se traduit notamment par :

- La politesse du langage, la contenance et les manières
- La gestion et résolution de conflits par la parole
- Le respect d'autrui et des biens personnels d'autrui
- Le respect des locaux et du matériel scolaire et pédagogique
- Le respect de l'environnement : veiller à ne pas laisser traîner des papiers ou autres déchets par terre
- La tenue vestimentaire correcte

Sans autorisation, aucun élève ne peut quitter son lieu d'activités pendant les heures de cours.

Le passage dans les corridors, les dégagements et les escaliers s'effectue en bon ordre et selon les instructions du personnel enseignant.

Pour les récréations, les élèves sortent dans la cour de l'école. En cas de fortes intempéries et sur décision du personnel enseignant en charge de la surveillance en concertation avec les titulaires de classe, il peut être décidé que les élèves passent le temps de récréation dans leurs classes respectives. L'enseignant en charge de la classe y assure la surveillance. Pour les bâtiments équipés d'un préau, les élèves restent au préau sous la responsabilité du personnel enseignant en charge de la surveillance.

Le commerce, quel qu'il soit, n'est pas autorisé à l'intérieur de l'école. Sont soumis à l'autorisation préalable du Collège des Bourgmestre et Echevins toute distribution, tout affichage et toute manifestation dans l'enceinte de l'école.

5.2 Sécurité

Les jeux violents et les bousculades sont interdits, de même que le jet de projectiles. En aucun cas, l'élève ne peut entrer, ni rester dans un local ou un couloir sans autorisation.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école (y compris la cour de récréation).

Il est interdit d'introduire dans l'école des objets dangereux ou susceptibles de déranger les cours.

Pour la sécurité des élèves, les règles de circulation et de stationnement aux abords des bâtiments scolaires sont à respecter. Pour la même raison, les chiens sont interdits dans l'enceinte de l'école, sauf dans le cadre d'une activité pédagogique autorisée par le bourgmestre.

Tout accident survenu dans le cadre de l'activité scolaire ainsi que tout accident dont est victime un élève sur le chemin de l'école doit être signalé immédiatement au titulaire de classe qui le déclare à l'administration communale.

Appareils électroniques

Il est interdit aux élèves d'allumer, voire d'utiliser, des appareils électroniques mobiles ou autres appareils similaires susceptibles de disposer d'une connectivité internet dans l'enceinte de l'école, y compris la cour de récréation, les halls sportifs et les piscines, à partir de 10 minutes avant les cours.

En cas d'inobservation de cette directive, le personnel enseignant est autorisé à saisir les portables et:

- lors d'une première saisie, de le remettre à la fin des cours ;
- lors d'une deuxième saisie, de le faire récupérer par les parents de l'élève en question ;
- lors d'une troisième saisie de le remettre au président du comité d'école, qui contactera les parents pour fixer une date de récupération.

Dans chacun des cas cités ci-dessus, les parents seront avertis par courrier.

L'utilisation d'un téléphone portable par les membres du personnel de l'école pendant leur temps de service est limité au seul usage professionnel.

6. Sanctions pour manquements au présent règlement

Tous les membres de la communauté scolaire sont tenus de respecter le règlement d'ordre intérieur. Les manquements de la part des élèves au règlement d'ordre intérieur feront l'objet d'une sanction.

Les sanctions prises à l'égard d'un élève, tout en ayant un aspect répressif, visent en tous cas à préserver les intérêts du groupe et des individus, d'une part, et surtout à amener l'élève sanctionné à prendre conscience que son comportement a été, à un moment donné, inadéquat dans le groupe dont il fait partie, d'autre part.

Toute sanction doit être individuelle et proportionnelle au manquement. Elle sera expliquée à l'élève et les parents en seront informés.

La sanction peut consister soit dans un rappel à l'ordre ou un blâme, soit dans un travail supplémentaire d'un intérêt éducatif. Les sanctions collectives sont prohibées.

Les châtiments corporels sont interdits.

Tout élève qui endommage volontairement le matériel, les aménagements, les installations ou les bâtiments de l'école, est sanctionné. L'école signale tout acte de vandalisme à l'administration communale.

Le président du comité d'école, ayant dans ses attributions d'assurer les relations avec les parents d'élèves, est le médiateur principal en cas de manquement de la part des parents au règlement d'ordre intérieur. Il signale en cas de besoin ces manquements au directeur de l'enseignement fondamental ou à l'administration communale.

La loi définit les sanctions encourues par le personnel de l'école en cas de manquement à ses obligations professionnelles.

7. Réunions de parents et évaluation

Une réunion de parents, par classe ou par cycle, est organisée en début de l'année scolaire. L'objectif est d'expliquer la méthode de travail ainsi que de donner un aperçu des contenus de l'année. Toutes les questions peuvent être posées à cette occasion afin de clarifier un maximum de points.

Les parents sont périodiquement informés de l'évolution de leur enfant, notamment par le biais des réunions pour les bilans intermédiaires et les bilans de fin de cycle.

Tout au long de l'année, les parents qui souhaitent s'entretenir avec les enseignants pourront le faire en prenant rendez-vous avec l'enseignant en question, et/ou avant le début ou après la fin des cours.

Les enseignants invitent les parents d'élèves à des entretiens supplémentaires en cas de besoin.

8. Travaux à domicile et journal de classe

8.1 Travaux à domicile

Dans les classes du cycle 2-4, des travaux à domicile sont réalisés par les élèves.

La fonction de ces travaux est la suivante :

- Répétition et fixation des contenus
- Réalisation des corrections
- Apprentissage d'une autogestion
- Information des parents sur l'évolution des apprentissages

Ces activités peuvent être du domaine de la mémorisation, de l'entraînement suite à un apprentissage effectué en classe, de la recherche de documents, de la préparation d'un travail de classe ou consister en l'achèvement du travail fait à l'école, ...

Le rôle des parents consiste à vérifier que ces travaux soient réalisés par leurs enfants.

8.2 Journal de classe et e-Bichelchen.

L'élève doit toujours être en possession de son journal de classe. Dans ce dernier, doivent figurer son adresse, les noms et numéros de téléphone des personnes susceptibles d'être prévenues en cas de nécessité. Le journal de classe doit également être apporté lors des leçons de sport et de natation. Une carte signalétique regroupant les mêmes informations peut se substituer au journal de classe pour les leçons de sport et de natation.

Plus qu'un simple aide-mémoire pour l'élève, le journal de classe est un moyen de communication privilégié entre les parents et les enseignants. Dès lors, il est important que les parents le consultent régulièrement.

Le nouvel outil numérique, l'e-Bichelchen, vient compléter le journal de classe traditionnel.

Ce journal de classe électronique est désormais accessible aux élèves des cycles 2 à 4 et permet d'échanger sur les devoirs de l'enfant.

9. Mot de la fin

L'application par tous les membres de la communauté scolaire des consignes figurant ci-dessus permettra d'assurer le bon fonctionnement de l'école dans l'intérêt de tous.

Des règles de fonctionnement au sein de sa propre classe peuvent être définies par le titulaire de classe.

Le présent règlement, approuvé par le conseil communal en sa séance du 21.07.2025 après avis de la commission scolaire et du directeur de région entre en vigueur à partir du 15.09.2025.



Service Médico-Socio-Scolaire

Le Service Médico-Socio-Scolaire accompagne les élèves tout au long de leur parcours scolaire afin de favoriser leur bien-être, leur santé, leur développement et leur réussite à l'école.

Notre équipe est composée de professionnels de la santé et du secteur social qui travaillent en étroite collaboration avec l'école, les enseignants, les parents ainsi que différents partenaires spécialisés. Lorsque la situation l'exige, nous collaborons également avec des professionnels externes afin de garantir un accompagnement adapté aux besoins de chaque enfant.

Toutes les informations échangées dans le cadre de notre travail sont traitées avec la plus grande confidentialité et dans le respect du secret professionnel.

Notre équipe :

Natalia Nogueira

Ecoles de Rodange

Infirmière diplômée

☎ (+352) 621 351 776

✉ natalia.nogueira@petange.lu

Ana Pinto

Ecoles de Pétange

Infirmière diplômée

☎ (+352) 621 481 816

✉ ana.pinto@petange.lu

Jessica Alves

Ecoles de Lamadelaine

Infirmière diplômée

☎ (+352) 621 799 360

✉ jessica.alves@petange.lu

Esther Bianconi

Assistante sociale (écoles de Rodange)

☎ (+352) 621 989 285 ou

(+352) 50 12 51 - 2102

✉ esther.bianconi@petange.lu

Laura Cesario

Assistante sociale (écoles de Lamadelaine et Pétange)

☎ (+352) 621 351 775 ou

(+352) 50 12 51- 2101

✉ laura.cesario@petange.lu

Haus bei der Kor • 1C rue de la Chiers • L-4720 Pétange

Le volet médical

L'équipe du volet médical se compose d'un médecin généraliste, d'un médecin-dentiste et de trois infirmières.

Le suivi médical scolaire a pour objectif de surveiller la croissance, l'état de santé et le développement de l'enfant, tout en permettant la détection précoce d'éventuels problèmes susceptibles d'avoir un impact sur son bien-être ou sa scolarité.

Des examens médicaux réguliers sont organisés tout au long de la scolarité.

Les enfants du cycle 1 sont invités à ces examens en compagnie de leurs parents ou représentants légaux. Les élèves des autres cycles participent seuls aux visites médicales.

Lors de ces visites, différents aspects sont évalués :

- La croissance et le développement de l'enfant ;
- La vue et l'audition ;
- L'état général de santé ;
- Le carnet de vaccination ;
- La santé bucco-dentaire ;
- Toute difficulté susceptible d'influencer les apprentissages, le développement ou le bien-être de l'enfant. Si un problème de santé est identifié, les parents en sont informés et orientés vers les professionnels compétents.

Nos missions principales :

- Promouvoir la santé et le bien-être des élèves ;
- Assurer le suivi de leur développement physique ;

- Détecter précocement d'éventuels problèmes de santé ;
- Sensibiliser aux bonnes habitudes de vie ;
- Conseiller et accompagner les familles lorsque cela est nécessaire.

Au-delà des examens médicaux, l'équipe médicale assure également l'accompagnement des élèves présentant des besoins de santé spécifiques. En collaboration avec les parents, les médecins traitants et l'équipe éducative, elle veille à la mise en place et au suivi des mesures nécessaires permettant à l'enfant de poursuivre sa scolarité dans les meilleures conditions.

L'équipe participe également au suivi de certains traitements ou soins prescrits durant le temps scolaire, dans le respect des procédures en vigueur.

Le volet social

L'école est un lieu d'apprentissage, mais aussi un espace où chaque enfant doit pouvoir se sentir en sécurité, écouté et soutenu.

L'accompagnement social en milieu scolaire vise à soutenir les élèves et leurs familles lorsqu'ils rencontrent des difficultés financières, sociales, familiales ou émotionnelles susceptibles d'avoir un impact sur la scolarité et le bien-être de l'enfant.

L'équipe du volet social se compose de deux assistantes sociales.

Les assistantes sociales accompagnent les élèves et leurs familles lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés d'ordre social, familial, émotionnel ou financier pouvant influencer leur parcours scolaire.

En collaboration avec l'équipe éducative, elles :

- Accueillent, écoutent et soutiennent les élèves et leurs familles ;
- Recherchent avec eux des solutions adaptées à leur situation ;
- Orientent vers les services compétents lorsque cela est nécessaire ;
- Favorisent l'inclusion, le bien-être et l'épanouissement de l'enfant à l'école ;
- Participent à la prévention et à la détection de situations de vulnérabilité.

Leur intervention se déroule dans le respect de la confidentialité et du secret professionnel.

Notre objectif est d'accompagner chaque élève afin qu'il puisse grandir, apprendre et s'épanouir dans les meilleures conditions possibles.



Que faut-il faire lorsque vous avez reçu un avis médical?



Vous avez reçu un avis médical établi par le médecin scolaire pour votre enfant.
Voici comment procéder:

1. Veuillez prendre rendez-vous soit chez un pédiatre, resp. le médecin traitant ou dentiste.
2. Veuillez apporter l'avis au rendez-vous afin que le médecin puisse faire le suivi chez votre enfant.
3. Veuillez envoyer l'avis rempli par le médecin au service médico-socio-scolaire de la Commune de Pétange.
4. Notre service se charge de traiter l'avis avec beaucoup de respect et sous protection des données.



Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet:
<https://petange.lu/administration/smss>



Haus bei der Kor · 1C rue de la Chiers · L-4720 Pétange

Que faut-il faire en cas d'un projet d'accueil individualisé (PAI) de votre enfant ?



Vous avez reçu un **PAI** établi par un spécialiste, pédiatre ou médecin traitant votre enfant:

- Veuillez contacter le service médico-socio-scolaire et en même temps le titulaire ainsi que le préposé de la maison relais.
- Veuillez apporter les médicaments prescrits à l'école / maison relais.

Le service médico-socio-scolaire se charge:

- De récupérer le **PAI** et de l'envoyer au Ministère, division médecine scolaire, pour signature.
- De mettre en place la trousse de secours.
- D'organiser une réunion d'information avec le personnel encadrant, le personnel de la maison relais et les parents / responsables.

Important à retenir:

- Veuillez communiquer et fournir les documents et médicaments en cas de changement ou de nouveau **PAI**.
- Veuillez vérifier la date de péremption des médicaments.
- Le 15 juillet, veuillez récupérer dans le sac d'école de votre enfant les médicaments rendus par la/le titulaire.
- **Pour la rentrée scolaire, veuillez apporter les médicaments.**

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet:
<https://petange.lu/administration/smss>



Que faire lorsque votre enfant a un traitement médicamenteux à prendre à l'école?



Parents/Responsables de l'enfant :

1. **Inform**er l'enseignant(e) sur le traitement médicamenteux de votre enfant.
2. **D**emander à l'enseignant(e) la fiche de « délégation de soins ».
3. **A**pporter l'**ordonnance médicale** (indiquant la posologie, la fréquence, et la voie d'administration) et la fiche « délégation de soins » remplie.
4. **A**pporter les **médicaments** dans leur boîte d'origine, clairement étiquetée au nom de l'enfant.

Enseignant(e) :

- Fournira la fiche de « délégation de soins » à compléter.

Service médico-socio-scolaire :

- Mettra en place une trousse de premiers secours pour le traitement de votre enfant.

Nous restons à votre disposition en cas de besoin.

Merci pour votre collaboration

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet:
<https://petange.lu/administration/smss>



Haus bei der Kor · 1C rue de la Chiers · L-4720 Pétange

Que faire lorsque votre enfant a un traitement médicamenteux à prendre et qu'il part en colonie ?



Parents/Responsables de l'enfant :

1. **Informez l'enseignant(e)** sur le traitement médicamenteux de votre enfant.
2. **Demandez à l'enseignant(e)** la fiche de « délégation de soins ».
3. **Apportez l'ordonnance médicale** (indiquant la posologie, la fréquence, et la voie d'administration) et la fiche « délégation de soins » remplie.
4. **Apportez les médicaments** le jour du départ, dans leur boîte d'origine, clairement étiquetée au nom de l'enfant.

Enseignant(e) :

- Fournira la fiche de « délégation de soins » à compléter.

Service médico-socio-scolaire :

- Mettra en place une trousse de premiers secours pour le traitement de votre enfant.

Nous restons à votre disposition en cas de besoin.

Merci pour votre collaboration

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet:
<https://petange.lu/administration/smss>



**Que faire
lorsque votre enfant
a un traitement
médicamenteux
à prendre et qu'il part
en classe neige ?**



Parents/Responsables de l'enfant :

1. **Inform**er l'enseignant(e) sur le traitement médicamenteux de votre enfant.
2. **D**emander à l'enseignant(e) la fiche de « délégation de soins ».
3. **A**pporter l'ordonnance médicale (indiquant la posologie, la fréquence, et la voie d'administration) et la fiche « délégation de soins » remplie.
4. **A**pporter les médicaments dans leur boîte d'origine, clairement étiquetée avec le nom de l'enfant, le jour du départ.

Enseignant(e) :

- Fournira la fiche de « délégation de soins » à compléter.

Service médico-socio-scolaire :

- Mettra en place une trousse de premiers secours pour le traitement de votre enfant.

Nous restons à votre disposition en cas de besoin.

Merci pour votre collaboration

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet:
<https://petange.lu/administration/smss>



Haus bei der Kor · 1C rue de la Chiers · L-4720 Pétange

Ramassage scolaire

L'administration communale de Pétange offre aux élèves fréquentant une école des cycles 1 à 4 (sauf les élèves du précoce) se situant sur le territoire des localités Pétange et Rodange la possibilité d'emprunter le bus du ramassage scolaire et ceci à titre gratuit.

Une surveillante se trouve à bord de chaque bus garantissant le ramassage scolaire. Les enfants doivent se conformer aux instructions des surveillantes ainsi qu'aux ordres du chauffeur.

A cet effet, le service Enseignement adresse un courrier aux parents des élèves habitant à une distance importante des établissements scolaires ; le périmètre des distances étant fixé selon les places disponibles dans le bus du ramassage scolaire.

Les élèves autorisés à prendre le bus recevront par courrier un titre de transport qu'ils doivent porter visiblement lors de chaque trajet.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit dans le bus:

- de laisser trainer les sacs et cartables dans le couloir de circulation
- de se battre, de crier et de jouer dans le bus
- de se lever et de courir dans le bus
- de manger et de boire
- de gêner ou distraire le conducteur
- d'utiliser un téléphone portable
- de déranger les autres enfants
- de poser les pieds sur les sièges
- de toucher aux poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes et extincteurs

Ramassage scolaire à Pétange 2026 / 2027

ALLER

Tour 1	Arrêts	Horaire	Horaire
Rue d'Athus	Athuser Strooss	07h28	13h38
Rue d'Athus	Op der Kräizheck	07h29	13h39
Route de Longwy	Porte Lamadelaine	07h31	13h41
Rue de l'Eglise	Bâtiment Am Park	07h35	13h45
Rue de la Résistance	Résistance	07h41	13h51
Rue de Luxembourg	Cité CFL	07h42	13h52
Rue Mathias Adam	Bâtiment An Eigent	07h49	13h59

RETOUR

Primaire Tour 1	Arrêts	Horaire	Horaire
Rue Mathias Adam	Bâtiment An Eigent	12h15	15h58
Rue de Luxembourg	Cité CFL	12h20	16h03
Rue de la Résistance	Cité Nangeroni	12h22	16h05
Rue de l'Eglise	Bâtiment Am Park	12h25	16h10
Rue d'Athus	Athuser Strooss	12h28	16h13
Rue d'Athus	Op der Kräizheck	12h29	16h15
Route de Longwy	Porte Lamadelaine	12h33	16h20

Précolaire Tour 1:	Arrêts	Horaire
Rue Mathias Adam	Bâtiment An Eigent	11h50
Rue de Luxembourg	Cité CFL	11h55
Rue de la Résistance	Cité Nangeroni	11h59



ALLER

Tour 2	Arrêts	Horaire	Horaire
Rue Prinzenberg	Prinzenberg	07h23	13h33
Rue Prinzenberg	Prinzenberg	07h24	13h34
Rue de Niederkorn	Prinzenberg	07h27	13h37
Rue de Niederkorn	Oberst Daessent	07h28	13h38
Rue de Niederkorn	Beim Kiirfecht	07h29	13h39
Rue de l'Eglise	Bâtiment Am Park	07h34	13h44
Rue d'Athus	Athuser Strooss	07h36	13h46
Rue d'Athus	Op der Kräizheck	07h37	13h47
Route de Longwy	Porte Lamadelaine	07h40	13h50
Rue Mathias Adam	Bâtiment An Eigent	07h45	13h55

RETOUR

Primaire Tour 2	Arrêts	Horaire	Horaire
Rue Mathias Adam	Bâtiment An Eigent	12h15	15h53
Route de Longwy	Porte Lamadelaine	12h18	15h56
Rue d'Athus	Op der Kräizheck	12h20	15h58
Rue d'Athus	Athuser Strooss	12h22	16h00
Rue de l'Eglise	Bâtiment Am Park	12h30	16h08
Rue Prinzenberg	Prinzenberg	12h35	16h15
Rue Prinzenberg	Prinzenberg	12h36	16h16
Rue de Niederkorn	Prinzenberg	12h37	16h18
Rue de Niederkorn	Oberst Daessent	12h38	16h19
Rue de Niederkorn	Beim Kiirfecht	12h39	16h20

Préscolaire Tour 2:	Arrêts	Horaire
Rue Mathias Adam	Bâtiment An Eigent	11h50
Route de Longwy	Porte Lamadelaine	11h53
Rue d'Athus	Op der Kräizheck	11h55
Rue d'Athus	Athuser Strooss	11h57
Rue Prinzenberg	Prinzenberg	12h07
Rue Prinzenberg	Prinzenberg	12h08
Rue de Niederkorn	Prinzenberg	12h09
Rue de Niederkorn	Oberst Daessent	12h11
Rue de Niederkorn	Beim Kiirfecht	12h12



Ramassage scolaire à Rodange 2026 / 2027

ALLER

	Tour 1	Arrêts	Horaire	Horaire
(1)	Route de Longwy	Schlackemillen	07h30	13h32
(1)	Route de Longwy	Wissi	07h31	13h33
(1)	Bâtiment Fonderie	Fonderie	07h33	13h35
(1)	Rue Fontaine d'Olière	Fontaine d'Olière	07h34	13h36
(1)	Rue du Clopp	Siole	07h35	13h37
(1)	Rue du Clopp	Croix-St-Pierre	07h36	13h38
(1)	Rue du Clopp	Lavoir (Waeschbuer)	07h37	13h39
	Rue de la Fontaine	Nidderreideng	07h41	13h44
	Rue Jos Philippart	Rue Jos Philippart	07h42	13h45
	Centre Sportif Rodange	Sportshal	07h46	13h49
	Bâtiment Neiwiss	Neiwiss	07h48	13h51
	Route de Longwy	Schlackemillen	07h52	13h55
	Route de Longwy	Wissi	07h53	13h56
	Bâtiment Fonderie	Fonderie	07h55	13h58

(1) Arrêts destinés uniquement aux élèves qui se rendent au bâtiment Am Paesch

RETOUR

	Tour 1	Arrêts	Horaire	Horaire
	Centre Sportif Rodange	Sportshal	12h07	15h47
	Route de Longwy	Schlackemillen	12h10	15h50
	Route de Longwy	Wissi	12h11	15h51
	Bâtiment Fonderie	Fonderie	12h13	15h53
	Rue Fontaine d'Olière	Fontaine d'Olière	12h16	15h56
	Rue du Clopp	Siole	12h18	15h58
	Rue du Clopp	Croix St-Pierre	12h19	15h59
	Rue du Clopp	Lavoir (Waeschbuer)	12h20	16h00
	Bâtiment Neiwiss	Zauberschoul	12h23	16h03
	rue de la Gendarmerie	Neiwiss/Eglise	12h24	16h04
	Rue Jos Philippart	Rue Jos Philippart	12h27	16h07
	Rue de la Fontaine	Nidderreideng	12h30	16h10

Cycle 1 préscolaire:	Arrêts	Horaire
Bâtiment Neiwiss	Zauberschoul	11h45
Rue Jos Philippart	Rue Jos Philippart	11h47
Rue de la Fontaine	Nidderreideng	11h49
Route de Longwy	Schlackemillen	11h54
Route de Longwy	Wissi	11h55
Bâtiment Fonderie	Fonderie	11h56
Rue Fontaine d'Olière	Fontaine d'Olière	11h58
Rue du Clopp	Siole	12h00
Rue du Clopp	Croix St-Pierre	12h01
Rue du Clopp	Lavoir (Waeschbuer)	12h03

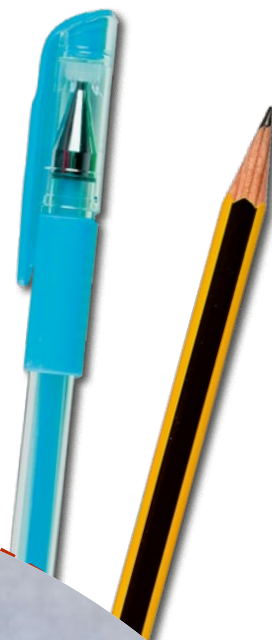


ALLER

Tour 2	Arrêts	Horaire	Horaire
Rue du Clopp	Lavoir (Waeschbuer)	07h35	13h41
Rue du Clopp	Croix St-Pierre	07h37	13h43
Rue du Clopp	Siole	07h38	13h44
Rue Fontaine d'Olière	Fontaine d'Olière	07h40	13h45
Bâtiment Fonderie	Fonderie	07h45	13h50
Route de Longwy	Wissi	07h47	13h51
Route de Longwy	Schlackemillen	07h48	13h53
Centre Sportif Rodange	Sportshal	07h49	13h54
Bâtiment Neiwiss	Zauberschoul	07h51	13h56

RETOUR

Tour 2	Arrêts	Horaire	Horaire
rue de la Gendarmerie	Neiwiss/Eglise	12h10	15h50
Route de Longwy	Schlackemillen	12h15	15h55
Route de Longwy	Wissi	12h17	15h57
Bâtiment Fonderie	Fonderie	12h19	15h59
Bâtiment Neiwiss	Zauberschoul	12h21	16h01
rue de la Gendarmerie	Neiwiss/Eglise	12h22	16h02
Route de Longwy	Schlackemillen	12h27	16h07
Route de Longwy	Wissi	12h29	16h09
Bâtiment Fonderie	Fonderie	12h31	16h10
Rue Fontaine d'Olière	Fontaine d'Olière	12h35	16h14
Rue du Clopp	Siole	12h36	16h15
Rue du Clopp	Croix St-Pierre	12h37	16h16
Rue du Clopp	Lavoir (Waeschbuer)	12h38	16h17



Pedibus

Le Pedibus est un système de ramassage scolaire à pied, encadré par des accompagnateurs adultes. Il fonctionne comme un « bus à pied » : les enfants suivent un itinéraire défini avec des arrêts fixes et des horaires précis pour se rendre à l'école et en revenir en toute sécurité.

À Lamadelaine, le Pedibus est organisé pour l'école Beim Tëtelbiërg.

À Pétange, plusieurs lignes sont mises en place pour les écoles Am Park et An Eigent.

Chaque ligne est encadrée par des accompagnateurs responsables qui assurent la prise en charge des enfants aux points d'arrêt officiels et garantissent un encadrement continu tout au long du trajet.

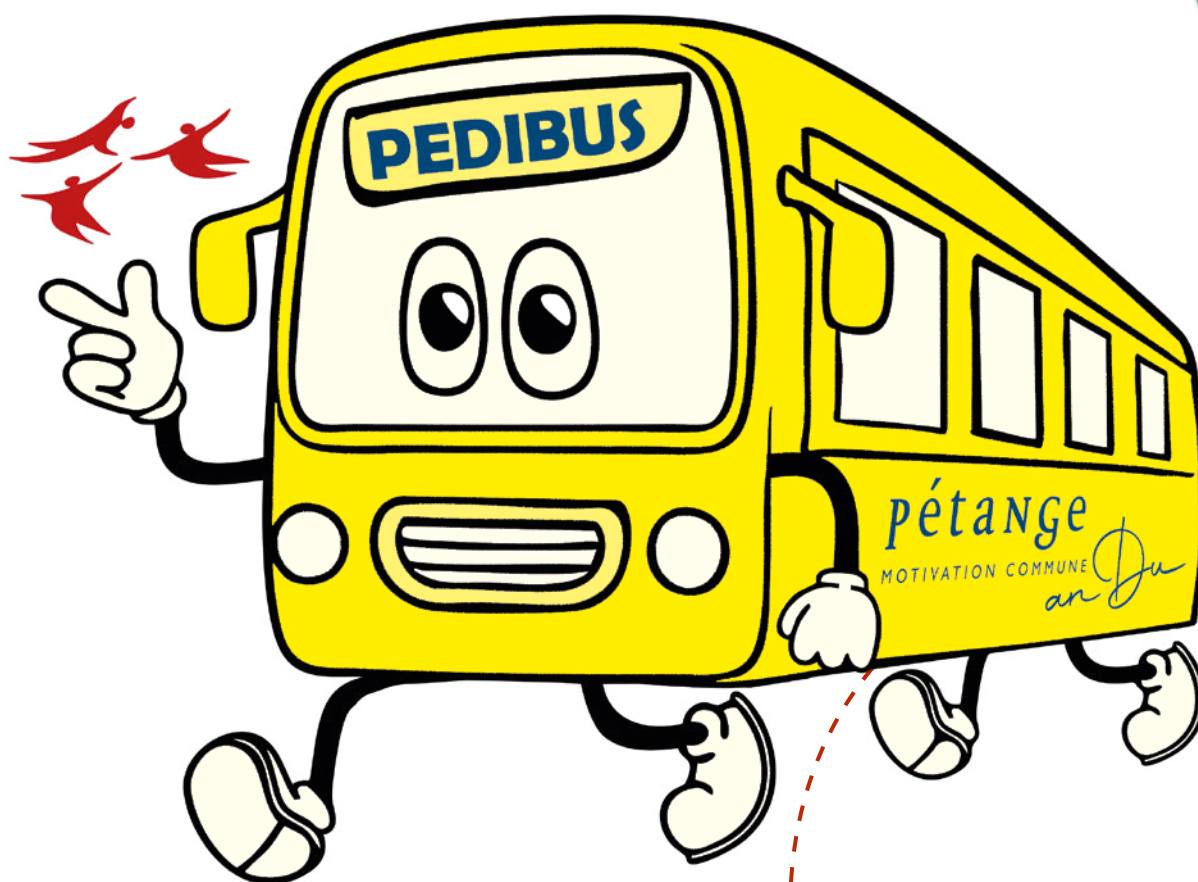
Le service est destiné aux enfants des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental.

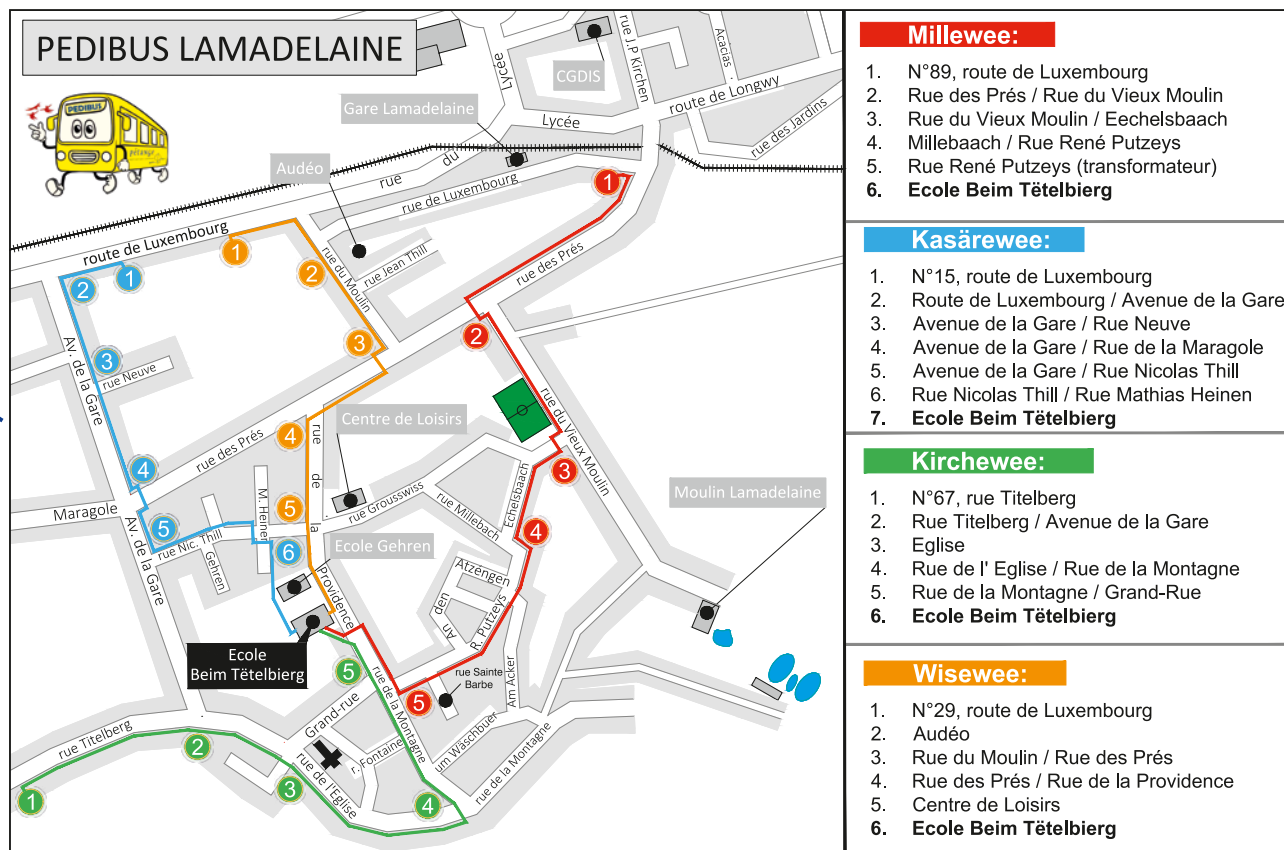
Le Pedibus présente de nombreux avantages :

- sécurité accrue sur le chemin de l'école,
- promotion de l'autonomie des enfants,
- activité physique quotidienne,
- réduction du trafic aux abords des écoles,
- renforcement du lien social dans les quartiers.

Le service fonctionne selon un horaire fixe et clairement établi. Les enfants sont pris en charge et remis exclusivement aux arrêts prévus, sous la responsabilité des accompagnateurs.

Le Pedibus constitue une initiative conviviale, sécurisée et durable au service des familles de Lamadelaine et de Pétange.





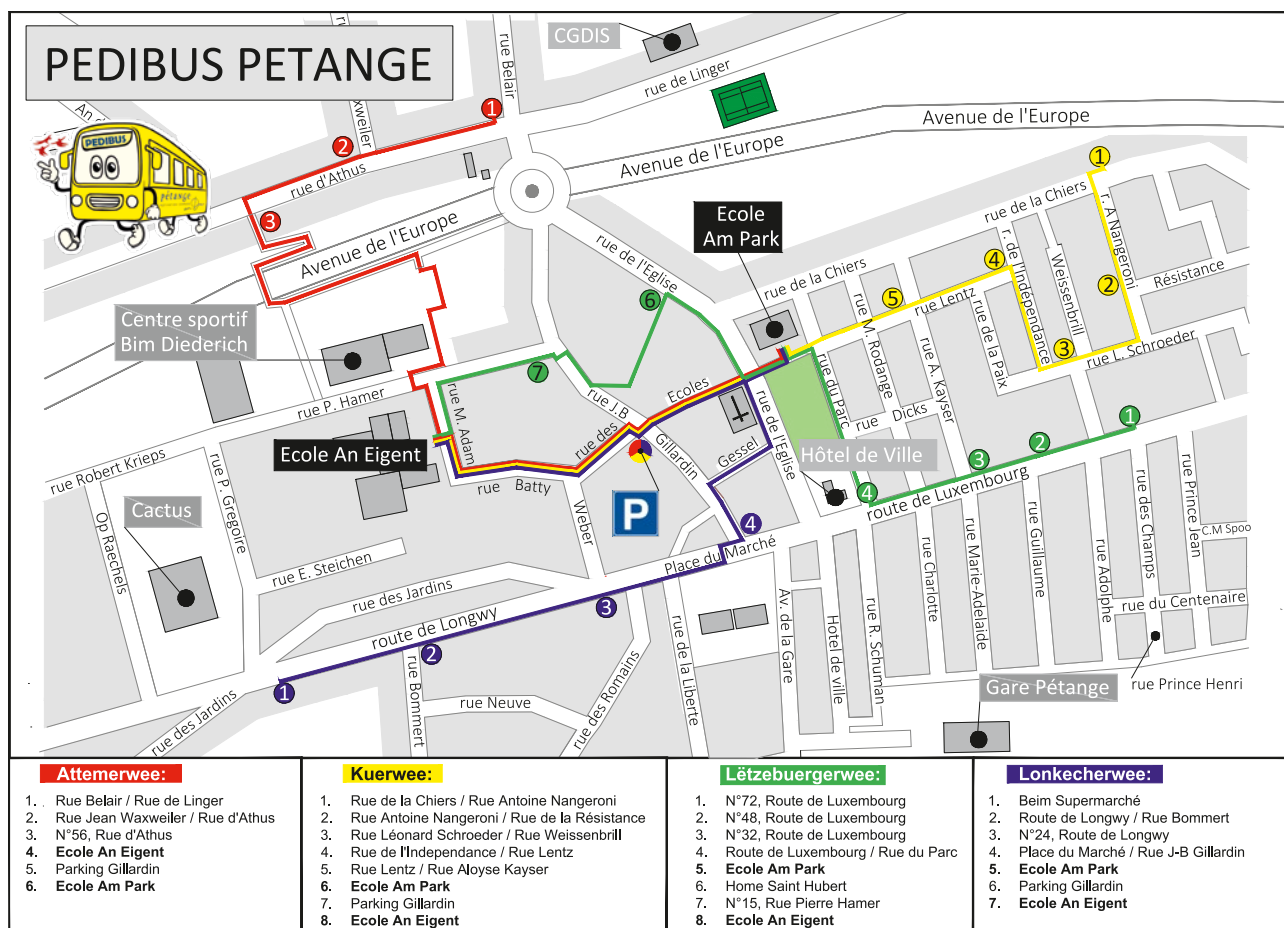
MILLEWEE				
	Lundi, Mercredi, Vendredi		Mardi, Jeudi	
	Aller matin	Retour après-midi	Aller matin	Retour matin
89, route de Luxembourg	7.25	16.17	7.25	12.37
Rue des près / rue du vieux Moulin	7.30	16.12	7.30	12.32
Rue du vieux Moulin / Eechelsbaach	7.35	16.07	7.35	12.27
Millebaach / Rue René Putzeys	7.39	16.03	7.39	12.23
rue René Putzeys	7.42	16.00	7.42	12.20
Ecole Beim Tételbiërg	7.47	15.55	7.47	12.15

KASÄREWEE				
	Lundi, Mercredi, Vendredi		Mardi, Jeudi	
	Aller matin	Retour après-midi	Aller matin	Retour matin
15, route de Luxembourg	7.25	16.15	7.25	12.35
Route de Luxembourg / Avenue de la Gare	7.29	16.11	7.29	12.31
Avenue de la Gare / rue Neuve	7.32	16.08	7.32	12.28
Avenue de la Gare / rue Maragole	7.37	16.03	7.37	12.23
Avenue de la Gare / rue Nic Thill	7.39	16.01	7.39	12.21
Rue Nic Thill / Rue Mathias Heinen	7.42	15.58	7.42	12.18
Ecole Beim Tételbiërg	7.45	15.55	7.45	12.15

KIRCHEWEE				
	Lundi, Mercredi, Vendredi		Mardi, Jeudi	
	Aller matin	Retour après-midi	Aller matin	Retour matin
67, rue Titelberg	7.25	16.14	7.25	12.34
Rue Titelberg / Avenue de la Gare	7.29	16.10	7.29	12.30
Eglise	7.32	16.07	7.32	12.27
Rue de l'église / rue de la Montagne	7.37	16.02	7.37	12.22
Rue de la Montagne / Grand-rue	7.41	15.58	7.41	12.18
Ecole Beim Tëteltbiert	7.44	15.55	7.44	12.15

WISEWEE				
	Lundi, Mercredi, Vendredi		Mardi, Jeudi	
	Aller matin	Retour après-midi	Aller matin	Retour matin
29, route de Luxembourg	7.30	16.12	7.30	12.32
Audéo	7.33	16.09	7.33	12.29
Rue du Moulin / rue des Près	7.37	16.05	7.37	12.25
Rue des Près / rue de la Providence	7.40	16.02	7.40	12.22
Centre de loisirs	7.44	15.58	7.44	12.18
Ecole Beim Tëteltbiert	7.47	15.55	7.47	12.15





ATTEMERWEE				
	Lundi, Mercredi, Vendredi		Mardi, Jeudi	
	Aller matin	Retour après-midi	Aller matin	Retour matin
rue Belair / rue de Linger	7.28	16.20	7.28	12.40
rue Jean Waxweiler / rue d'Athus	7.31	16.17	7.31	12.37
56, rue d'Athus	7.34	16.14	7.34	12.34
Ecole An Eigent *	7.45		7.45	
Parking Gillardin	7.50	15.58	7.50	12.18
Ecole Am Park	7.53	15.55	7.53	12.15

* Lors du retour, les enfants de l'**Attemerwee** sont pris en charge à l'École An Eigent par les accompagnateurs du **Kuerwee** et du **Lonkecherwee**, puis remis au Parking Gillardin aux accompagnateurs de l'**Attemerwee**; l'arrêt École An Eigent n'est dès lors pas desservi par l'Attemerwee lors du retour.

LËTZEBUERGERWEE				
	Lundi, Mercredi, Vendredi		Mardi, Jeudi	
	Aller matin	Retour après-midi	Aller matin	Retour matin
72, route de Luxembourg	7.30	16.11	7.30	12.31
48, route de Luxembourg	7.33	16.08	7.33	12.28
32, route de Luxembourg	7.35	16.06	7.35	12.26
route de Luxembourg / rue du Parc	7.37	16.04	7.37	12.24
Ecole Am Park	7.40	16.01	7.40	12.21
Home Saint Hubert	7.44	15.57	7.44	12.17
3, rue Pierre Hamer	7.48	15.53	7.48	12.13
Ecole An Eigent	7.51	15.50	7.51	12.10

KUERWEE				
	Lundi, Mercredi, Vendredi		Mardi, Jeudi	
	Aller matin	Retour après-midi	Aller matin	Retour matin
rue de la Chiers / rue Antoine Nangeroni	7.27	16.14	7.27	12.34
rue Ant. Nangeroni / rue de la Résistance	7.28	16.11	7.28	12.31
rue Léonard Schroeder / rue Weissenbrill	7.31	16.09	7.31	12.29
rue de l'Indépendance / rue Lentz	7.34	16.07	7.34	12.27
rue Lentz / rue Aloyse Kayser	7.37	16.04	7.37	12.24
Ecole Am Park	7.40	16.01	7.40	12.21
Parking Gillardin	7.43	15.58	7.43	12.18
Ecole An Eigent	7.48	15.53	7.48	12.13

LONKECHERWEE				
	Lundi, Mercredi, Vendredi		Mardi, Jeudi	
	Aller matin	Retour après-midi	Aller matin	Retour matin
Beim Supermarché	7.27	16.14	7.27	12.34
route de Longwy / rue Bommert	7.30	16.11	7.30	12.31
24, route de Longwy	7.33	16.08	7.33	12.28
Route de Luxembourg / rue J-B Gillardin	7.37	16.04	7.37	12.24
Ecole Am Park	7.40	16.01	7.40	12.21
Parking Gillardin	7.43	15.58	7.43	12.18
Ecole An Eigent	7.48	15.53	7.48	12.13

Classe de neige

Bien que l'Association des Classes de Neige de la Commune de Pétange ait été officiellement fondée le 19 juillet 1988, l'organisation de séjours à la montagne fait partie des traditions éducatives locales depuis bien plus longtemps. En effet, bien avant la création de l'asbl, les enseignants de la commune avaient déjà pris l'initiative d'emmener leurs élèves à la découverte des paysages alpins, principalement en Autriche. Ces voyages avaient pour objectif de mêler l'apprentissage à l'aventure, tout en offrant aux enfants une expérience inoubliable en dehors du cadre scolaire habituel.



L'association s'est donc structurée autour de ces valeurs fondatrices afin de garantir une continuité, une organisation optimale et une sécurité maximale pour tous les participants. Le comité d'organisation, pilier central de la structure, est composé de 13 membres, incluant au minimum 7 enseignants et 6 moniteurs ou monitrices. Cette diversité de profils permet de répondre efficacement aux besoins pédagogiques, logistiques et humains que requiert un tel projet.

Le but principal de l'association est d'organiser des voyages éducatifs à l'étranger, en combinant la pratique du ski alpin à la vie en collectivité, dans un environnement naturel stimulant et dépaysant. Ces séjours sont l'occasion pour les élèves d'apprendre à vivre ensemble, à développer leur autonomie, leur esprit d'équipe, et à découvrir une culture différente de la leur.

Les séjours durent généralement une semaine et sont encadrés par un personnel qualifié en nombre suffisant pour assurer la sécurité, le bon déroulement des activités et l'accompagnement pédagogique. Chaque classe est suivie par son titulaire, assisté d'un ou d'une monitrice. De plus, un médecin est toujours présent afin de répondre à tous besoins de santé, garantissant ainsi une prise en charge immédiate en cas de blessure ou de maladie. Les moniteurs et monitrices, quant à eux, jouent un rôle clé dans l'animation du groupe, la cohésion sociale, ainsi que dans l'encadrement sportif et récréatif des élèves.

Ces classes de neige sont bien plus qu'un simple voyage scolaire : elles représentent une expérience humaine et éducative complète, inscrite dans une dynamique de développement personnel et de citoyenneté active.





Depuis l'année scolaire 2017/2018, il existe une section LASEP dans les écoles de Pétange, Lamadelaine s'est ajoutée en 2023/2024. Depuis cette année scolaire, Rodange y participe également.

Ces sections offrent aux élèves des cycles 1 à 4 la possibilité de pratiquer du sport une fois par semaine en dehors des heures de cours. Les activités sportives sont encadrées par des dirigeant(e)s engagés et compétents.



Cette année scolaire, 180 élèves sont inscrits à la LASEP de la commune de Pétange.

L'objectif est de faire découvrir aux élèves une variété de sports et de leur transmettre le plaisir de bouger.

La LASEP a également participé à diverses manifestations, notamment des tournois de basketball, de handball et de football, ainsi que le « Butzendag » pour les plus jeunes élèves passionnés de sport.

CONTACTS

Nadine Berens
Secrétaire AS Pétange
✉ nadine.berens@education.lu

Bob Bernard
Secrétaire AS Lamadelaine
✉ bob.bernard@education.lu

Andy Schoetter
Secrétaire AS Rodange
✉ andy.schoetter@education.lu



Activités nature « Beim Millejängi » et autour de la Rollenger Millen

La *Rollenger Millen*, située à Lamadelaine, fut mentionnée pour la première fois dans un document datant de 1442. Toutefois, certains indices suggèrent que les anciens Romains y transformaient déjà du grain en farine il y a près de 2000 ans.

Le dernier meunier à avoir vécu et travaillé ici fut Johann Franck, surnommé *Millejängi*, qui maintient l'activité du moulin pendant cinq générations, jusqu'à la fin de l'année 1954.

Millejängi vendit la *Rollenger Millen* à la Commune de Pétange. Plusieurs années plus tard, elle fut acquise aux enchères par André Grisse, qui la restaura avec passion et remit même les meules en activité. Après de nombreuses années de travail et des investissements conséquents, il revendit le moulin à l'État luxembourgeois.

Pendant des décennies, le cliquetis de la roue du moulin et le murmure de l'eau restèrent silencieux. Seules les grenouilles semblaient encore être les paisibles habitantes du bassin du moulin — jusqu'à ce que la Commune de Pétange décide de signer un bail avec l'État et de redonner vie à la *Rollenger Millen*.

Après avoir obtenu le feu vert de l'Institut national pour le patrimoine architectural, divers aménagements extérieurs ainsi que des améliorations en matière de sécurité purent être réalisés. Le moulin fut alors transformé en un petit musée, certes modeste, mais très intéressant.

Une cuisine professionnelle fut également installée, permettant ainsi d'utiliser les lieux à des fins touristiques et pédagogiques.



Par exemple, le service Culture et communications de la Commune de Pétange organise régulièrement des ateliers de cuisine, de fabrication de pizzas, de grillades, ainsi qu'une fête annuelle *d'Rollenger Millefest*, qui attire petits et grands de toute la région.

En semaine, des élèves des cycles 1 à 4 des écoles fondamentales de toute la Commune de Pétange peuvent y passer une journée scolaire.

Il ne s'agit toutefois pas de cours classiques de mathématiques ou de langues, mais d'activités pédagogiques montrant comment l'on produisait autrefois l'énergie nécessaire pour moudre le grain en farine.

Après avoir étudié la roue à eau et les meules, les élèves préparent de délicieuses pâtisseries qu'ils peuvent ensuite emporter chez eux.

De plus, la *Rollenger Millen* constitue un excellent point de départ pour des promenades en nature, notamment dans le *Fuussbësch* voisin, dans la réserve naturelle du *Giele Botter*, ou encore vers les fouilles romaines du *Tëtelbiërg*.

Les étangs de pêche de Lamadelaine tout proches enchantent également les visiteurs, surtout le matin, lorsque l'activité des oiseaux aquatiques et des têtards est particulièrement intense.

D'autres activités proposées aux classes scolaires comprennent des jeux de teambuilding avec fabrication de pizzas, la production de jus de pommes frais, du géocaching, ainsi que des ateliers pédagogiques autour de thèmes tels que l'électricité, le commerce équitable, les abeilles, les papillons, les chouettes, les chauves-souris et les grenouilles — pour n'en citer que quelques-uns.

Bertolini Laurent

✉ laurent.bertolini@education.lu



BROCHURE 2026



Download



TIPPS A FLOTT PLAZE FIR E SUMMER OUNI BILDSCHIERM

CONSEILS ET LIEUX SYMPAS POUR UN ÉTÉ SANS ÉCRAN

TIPS AND COOL PLACES FOR A SCREEN-FREE SUMMER

Kannerdae
liichten
Offline
mêi hell





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
Collège des directeurs de l'enseignement
fondamental

Pour les enfants avides
de savoir de notre
commune...qui
souhaitent apprendre en
s'amusant sans jamais
s'ennuyer...tout en
vivant des moments en
pleine nature à 100 %
passionnants, créatifs et
pleins d'aventure

www.fudo.lu

L'objectif de FuDo est de
stimuler ton esprit de
chercheur, le plaisir
d'apprendre, en
t'accompagnant, toi, ainsi
que tes enseignant(e)s et tes
parents... Connais-tu déjà
les « FuDos » ? À Pétange,
on « fait du FuDo » depuis
2025... Curieux ?
Écris à :
laurent.biraschi@education.lu
ou rends-toi sur :
<https://www.facebook.com/fuerschenDobaussen>

Rien n'est plus
merveilleux que de
vivre ton savoir avec
tous tes sens et
d'assouvir ta curiosité
de chercheur...

Avantages du „FuDo“!

- ✓ * une meilleure santé
physique et mentale
- ✓ * un lien fort avec la
nature, l'esprit de
recherche... sans
pression «de l'école»!!
- ✓ * des compétences
sociales : travail en
groupe, climat de
classe positif
- ✓ * la confiance en toi
s'améliore
- ✓ * la curiosité favorise
tes connaissances!





Covoiturage op der Trottinett?



Natierlech net!



Commission scolaire

La commission scolaire est un organe politique mis en place par le conseil communal de chaque commune. Elle comprend des représentants des différents partis politiques, ainsi que des représentants du personnel enseignant et des parents d'élèves. Elle est présidée par le bourgmestre qui, souvent, délègue cette fonction à l'échevin en charge des affaires scolaires.

La composition des membres de la commission scolaire communale est régie par la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, Articles 50 à 52.

La commission scolaire se réunit au moins une fois par trimestre, conformément aux dispositions du Règlement grand-ducal du 28 mai 2009 et peut se saisir de toutes les matières qui se réfèrent à l'école, les discuter ainsi qu'émettre des avis dans le cadre de ses compétences. Elle fait le lien entre les parents et les représentants politiques.

Président:

Martins Dias André

Délégués du conseil communal:

Agostino Barbara

Bernard Vicky

Hurt Jeff

Meireles Anabela

Roos Viviane

Schrank Jeff

Délégués du corps enseignant:

Jentges Olivier

Pütz Steve

Schrank Guy

Directeur régional:

Weirig Laurent

Délégués des parents d'élèves:

Moreira Azevedo Carole (Péiteng)

Paiva Paulo (Rodange)

Soares de Macedo David (Lamadelaïne)

Secrétaire:

Lapenna Loredana



Représentants des parents d'élèves

Le rôle des parents d'élèves à l'enseignement fondamental :

Le partenariat entre l'enseignant et les parents d'élèves est ancré dans l'article 47 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. Il y est précisé que les premiers partenaires des parents sont le titulaire de la classe et l'équipe pédagogique. Régulièrement les parents et les enseignants procèdent à des échanges individuels et des réunions d'information et de concertation sont organisées. La base juridique pour la représentation des parents d'élèves se trouve dans les articles 48 et suivants de la loi précitée.

Durée du mandat: trois ans. Le mandat des représentants actuels se termine cette année.

Missions des représentants :

Sur convocation du président du comité d'école ainsi que chaque fois qu'ils en font la demande, les représentants des parents se réunissent avec le comité d'école, pour discuter, et le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de développement scolaire élaborés par le comité d'école:

- organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires;
- formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.

Nombre de réunions: Il y a au moins trois réunions par année scolaire.

Le représentant des parents d'élèves au niveau communal

Au niveau communal, le partenariat entre les autorités scolaires, le personnel des écoles et les parents d'élèves s'exerce à travers la commission scolaire communale qui est un organe consultatif du conseil communal. Selon l'article 50, la commission scolaire a les missions suivantes :

- donner son avis au conseil communal sur l'organisation scolaire et le plan de développement scolaire et formuler des propositions dans ce domaine;
- faire le suivi de la mise en œuvre de l'organisation scolaire et du plan de développement scolaire;
- promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal;
- émettre un avis sur les propositions concernant le budget des écoles;
- participer à l'élaboration de la conception, de la construction ou de la transformation des bâtiments scolaires.

Pétange	Rodange	Lamadelaine
Azevedo Carole	Oliveira Sofia	Dubief Laetitia
Behle Marie	Da Silva Ferreira Andreia	Heinen Deborah
Boulangier Catherine	Kasrou Sarah	Soares de Macedo David
Da Silva Ferreira Monica		
Fixmer Eric		
Gomes Joe		
Monteiro Ana		
Nana Yambou Patrick		
Peiffer Olivier		
Pereira Johny		

Direction de l'enseignement fondamental

Pétange (DR 03)

L'inspection de l'enseignement fondamental est structurée en 15 directions de l'enseignement fondamental, gérées par des équipes composées d'un directeur et de deux à quatre directeurs adjoints. Elles assument les missions de gestion et surveillance pédagogique des écoles – mais aussi la coordination de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques.

Les directions de l'enseignement fondamental sont réparties dans tout le pays selon un découpage qui prend en compte le nombre d'élèves, le nombre d'enseignants, d'écoles, de communes, les distances entre les écoles.

Implantées au niveau régional, les directions peuvent répartir les ressources pédagogiques et les effectifs au plus près du besoin des écoles et de la population locale. La structure régionale permet aussi un meilleur échange d'expériences et d'informations entre les écoles, au profit d'un meilleur développement de la qualité scolaire.

Au sein de la direction de l'enseignement fondamental, un directeur adjoint est responsable de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques. Il dirige la commission d'inclusion. Les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) sont rattachées aux directions.

Les missions des directions de l'enseignement fondamental

Dans le détail, les directions de l'enseignement fondamental sont en charge de :

- la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles de leur région ;
- la consultation et l'accompagnement des professionnels ;
- l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs ;
- la gestion des relations entre le personnel enseignant à l'intérieur des écoles et les relations des domaines école-élève et école-parents.

Après concertation avec les présidents des comités d'école, les directions de l'enseignement fondamental :

- organisent les mesures d'inclusion scolaire ;
- suivent la mise en œuvre des plans de développement de l'établissement scolaire ;
- déterminent les priorités en matière de développement professionnel des acteurs, notamment en vue de l'établissement d'une collaboration effective et confiante entre les écoles et les structures d'éducation et d'accueil du secteur non formel.

Communes :

Dippach, Garnich, Käerjeng et Pétange

Directeur de région :

- WEIRIG Laurent

Directeurs de région adjoints:

- PIERRARD Christian
- POIGNARD Nadine
- TRIERWEILER Diane

Chargée de gestion administrative :

- MOMPER Julie

Secrétariat :

- BERTHLE Sarah (Tél.: 247-55156)
- FUNCK Sandra (Tél.: 247-55140)
- MARTH Catherine
- SCHUMMER Natascha (Tél.: 247-55141)

Secrétariat commission d'inclusion :

- BAUM Carole (Tél.: 247-55135)
- HOSCH Sonja (Tél.: 247-55136)
- SCHMITT Tom (Tél.: 247-55137)

Adresse & Contact : 4-6, Op de Géieren (1^{er} étage) · L-4970 Sprinkange · Tél.: 247-55140 / 247-55141
E-Mail: secretariat.petange@men.lu

Adresses utiles

Péitenger Jugendhaus A.S.B.L

Centre de rencontre pour jeunes de 12 à 26 ans, proposant activités, accompagnement éducatif, aide administrative, ateliers créatifs et de cuisine, projets collectifs, etc.

Adresse : 1, place de la Libération · L-4753 Pétange
(Antenne de Rodange également au 8, rue de la Minière à Rodange)
☎ (+352) 50 12 51 – 6900
🌐 www.peitenger-jh.lu

Service national de la Jeunesse (SNJ)

Service public luxembourgeois chargé de mettre en œuvre la politique jeunesse, centre de ressources pour le secteur Jeunesse, etc.

☎ (+352) 247-86465
🌐 www.snj.public.lu

Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA)

Guichet unique pour l'accueil, orientation et accompagnement des enfants et jeunes nouvellement arrivés au Luxembourg (4 à 24 ans), élabore un projet d'accueil personnalisé et assure suivi jusqu'à deux ans.

Adresse : 29, rue Aldringen · L-2926 Luxembourg
☎ (+352) 247 76 570
🌐 men.public.lu

BEE Secure

Initiative coordonnée par le SNJ pour sensibiliser enfants, jeunes et adultes aux risques et opportunités liés aux technologies de l'information.

☎ 8002 1234
🌐 www.bee-secure.lu

Centre de Logopédie (CL)

Diagnostic orthophonique, guidance parentale et enseignement spécialisé pour enfants ayant troubles du langage ou auditifs, soutien à réinsertion dans classe ordinaire.

Adresse : 4, Place Thomas Edison L-1483 Strassen
☎ +352 44 55 65 – 1
🌐 www.logopedie.lu

Kanner & Jugendtelefon (KJT)

Service d'écoute gratuit, anonyme et confidentiel pour enfants, jeunes et parents : aide par téléphone, mail ou chat, personnes bénévoles et professionnelles.

☎ (+352) 11 61 11
🌐 www.kjt.lu

Institut national des langues (INLL)

Centre de formation linguistique pour adultes proposant cours de 10 langues (dont luxembourgeois, allemand, français, anglais...), certifications, tests pour nationalité, formations de formateurs, etc. ...

Adresse: INLL Glacis : 21, boulevard de la Foire, L 1528 Luxembourg
INLL Belval (Esch sur Alzette) : porte de France, L 4360 Esch sur Alzette
INLL Mersch : 57, rue Grande Duchesse Charlotte, L 7520 Mersch
☎ (+352) 26 44 30 1
🌐 www.inll.lu

Ligue médico-sociale

Association reconnue d'utilité publique (créée en 1908) qui promeut la médecine préventive, la santé scolaire, les consultations enfants, l'accompagnement social, la lutte contre le surendettement, soutien aux familles, insertion et services divers, offerts à titre gracieux.

☎ (+352) 220099-1
🌐 www.ligue.lu

SOS Détresse

Service d'aide anonyme et confidentielle au Luxembourg pour toute personne en détresse, crises personnelles, détresse psychologique, orientations vers des services professionnels si besoin. Disponible en plusieurs langues par téléphone, email et chat.

☎ +352 45 45 45
🌐 www.454545.lu





Liebe Kinder,

Wisst ihr, worauf ihr
in der Nähe von Straßen
aufpassen müsst?

**Hier findet ihr die
wichtigsten Regeln.**



Chers enfants,

Est-ce-que vous savez
à quoi vous devez faire
attention près des routes?

**Voici les règles les plus
importantes.**



Dear children,

Do you know what you
need to do when you are
next to a street?

**These are the most
important rules.**



Ich bringe mich nicht in Gefahr.



J'évite des situations dangereuses.



I avoid dangerous situations.



Auch auf dem Bürgersteig bin ich vorsichtig.



Aussi sur le trottoir, je fais attention.



I always pay attention – also on the sidewalk.





Ich schaue nach links, rechts, und nochmal
nach links bevor ich eine Straße überquere.



Je regarde à gauche, à droite, et encore une fois
à gauche avant de traverser une route.



I check the left, right, and again the left side
of the road before crossing it.



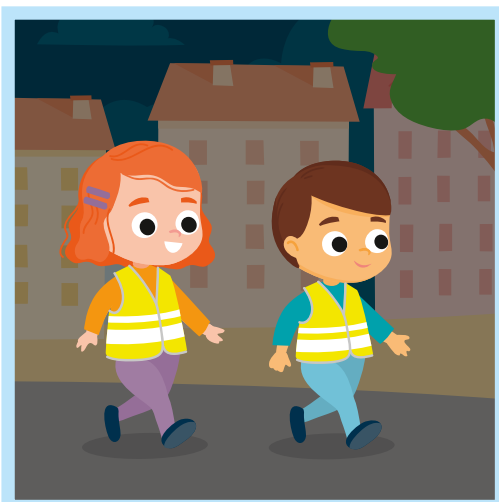
Ich überquere die Straße nur auf dem
Fußgängerstreifen und wenn die Ampel grün zeigt.



Je traverse la route uniquement au passage pour
piétons et lorsque les feux sont verts.



I only cross the road on a crosswalk and when the
traffic lights are green.



Wenn es dunkel ist, trage ich helle oder bunte
Kleidung, damit man mich sieht.



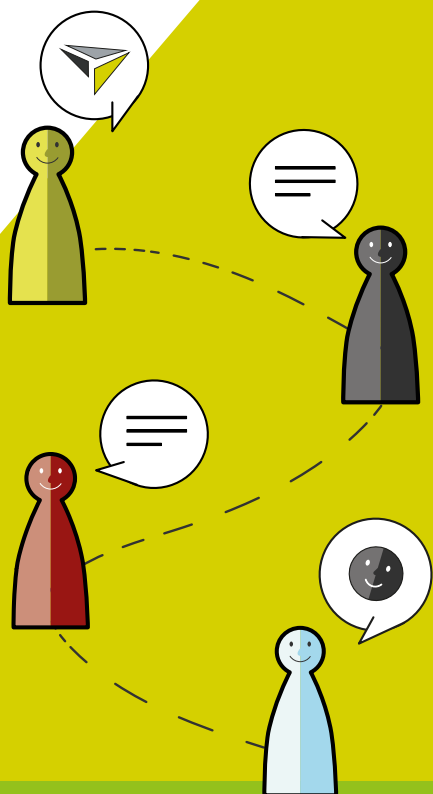
Lorsqu'il fait nuit, je porte des vêtements clairs
et colorés pour qu'on me voie.



In darkness, I wear bright and colourful clothes,
so that others can see me.



Garantir le respect des droits de l'enfant à l'école et hors de l'école !



Vous rencontrez des **problèmes de communication** avec l'école, le lycée ou un service de l'Éducation nationale ? Vous avez le sentiment de **ne pas arriver à les régler tout seuls** ?

Le **Service de médiation scolaire** est là pour vous soutenir, en particulier dans ces 3 domaines : l'**abandon scolaire**, l'**inclusion** et l'**intégration**.

Ee Service fir Iech

Service de médiation scolaire
Tél.: (+352) 247 – 65280
contact@mediationscolaire.lu
mediationscolaire.lu

Ombudsman
okaju
fir Kanner a Jugendlecher

Les mêmes droits pour chaque enfant et adolescent !

L'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher est là pour faire respecter les droits des enfants et des jeunes. Ces droits incluent p.ex. le droit d'être écouté et entendu, respecté, protégé et de grandir dans un environnement sûr.

Si vous êtes enfant ou adolescent.e, parent, enseignant.e ou autre intervenant.e, représentant.e des parents d'élèves et que vous avez des questions ou des préoccupations concernant la violation de ces droits, l'OKAJU vous écoute.



Mir si fir dech do!

Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher
Défenseur des droits de l'enfant

🏠 65, route d'Arlon - L-1140 Luxembourg
✉ contact@okaju.lu ☎ 28 37 36 35
🌐 www.okaju.lu - www.kannerrechter.lu